

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 40**15 janvier 2003****SOMMAIRE**

ACN S.A., Hautcharage	1912	Jerme & Flener, S.à r.l., Mamer	1911
Agence de Voyages ATRIA, S.à r.l., Luxembourg .	1891	L.T. Projects S.A., Luxembourg	1902
Alibi, S.à r.l., Luxembourg	1912	L.T. Projects S.A., Luxembourg	1902
Apexco S.A., Luxembourg	1891	L.T. Projects S.A., Luxembourg	1902
Ascendo S.A., Luxembourg	1887	Lamagna S.A., Luxembourg	1910
Au Bonheur des Dames chez Christiane, S.à r.l., Differdange	1913	Lamagna S.A., Luxembourg	1910
Avandale Estates S.A., Luxembourg	1893	Lamagna S.A., Luxembourg	1910
Bahia Tropical, S.à r.l., Luxembourg	1893	Lamagna S.A., Luxembourg	1910
Belaluna S.A., Luxembourg	1892	LBS, Letzebuerger Brand-Schutz, S.à r.l., Klein- bettingen	1890
Belaluna S.A., Luxembourg	1892	Lux Publicité, S.à r.l., Mamer	1890
(Le) Bistrot Bettembourg, S.à r.l., Bettembourg ..	1905	Mayflower Luxembourg Two, S.à r.l., Bascharage	1913
Boucherie Centrale du Tossenber S.A., Bertran- ge	1888	Mayflower Overseas Holdings S.A., Bascharage ..	1904
C.M.2., S.à r.l., Luxembourg-Findel	1915	Newbusiness Service, S.à r.l., Windhof	1893
CA.P.EQ. Partners & Cie S.C.A., Luxembourg ...	1893	Niveole S.A., Luxembourg	1903
CA.P.EQ. Partners & Cie S.C.A., Luxembourg ...	1901	Niveole S.A., Luxembourg	1903
Café Au Vieux Coin, S.à r.l., Luxembourg	1912	Niveole S.A., Luxembourg	1903
Carval S.A., Luxembourg	1914	Orisa S.A., Bettembourg	1888
Cashfine S.A., Luxembourg	1919	Overland Trust Corporation S.A., Luxembourg ..	1891
CCA S.A., Luxembourg	1890	Pacolux S.A., Mamer	1912
(Le) Cellier Bourguignon, S.à r.l., Pétange	1911	Proforlux S.A., Luxembourg	1914
Compagnie Financière Wasteels COFIWAS S.A., Luxembourg	1918	Proforlux S.A., Luxembourg	1914
CV Models S.A., Luxembourg	1892	Promocom, S.à r.l., Contern	1911
Damasca S.A., Luxembourg	1881	Quatuor S.A., Luxembourg	1893
De Fil en Aiguille, S.à r.l., Bascharage	1912	Reimecher Supermaart S.A., Remich	1889
Eutronic International S.A., Luxembourg	1905	(3) Rives Holding S.A., Luxembourg	1883
Fed Shipping S.A., Luxembourg	1914	Sea Water Investments S.A., Luxembourg	1890
Gard & Clean, S.à r.l., Differdange	1889	Shi-Mi S.A., Luxembourg	1920
Gaumur Holding S.A., Luxembourg	1889	Shi-Mi S.A., Luxembourg	1920
Gaumur Holding S.A., Luxembourg	1889	Staring Capital GP, S.à r.l., Luxembourg	1877
Glass Luxembourg I, S.à r.l., Luxembourg	1913	Systema International, S.à r.l., Luxembourg	1904
Glass Luxembourg II, S.à r.l., Luxembourg	1888	Systema International, S.à r.l., Luxembourg	1904
Immo A.M., S.à r.l., Bascharage	1911	Tamora S.A., Luxembourg	1916
Irish Public Bar, S.à r.l., Dudelange	1911	Trinity Management Partners, G.m.b.H., Luxem- bourg	1917
ISIL - International Shipping Investment Luxem- bourg S.A., Luxembourg	1892	VKV Holding S.A.	1891
		WRH Leeds, S.à r.l., Luxembourg	1874

WRH LEEDS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Registered office: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

—
STATUTES

In the year two thousand two, on the third of December.
Before Us Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. The company STARING CAPITAL GP PARTNERS SCA, having its registered office in L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary of this day, here represented by Mr Marc Seimetz, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on December 2nd, 2002, hereto annexed.

The appearing party announced the formation as follows of a limited company (société à responsabilité limitée):

Art. 1. There is formed by the present party noted above and all persons and entities who may become partners in future, a company with limited liability which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by the present articles.

Art. 2. The Company's object is, in any form whatsoever, the purchase and the sale, the renting and the administration, either directly or through subsidiaries or branches, of movable and real estate property located in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

The Company may take participating interests by any means in any business, undertakings or companies having the same, analogous or connected object, or which may favour its development or the extension of its operations.

In general, the Company may take any measure and carry out any operation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem useful to the accomplishment and development of its object.

Art. 3. The company is formed for an unlimited period.

Art. 4. The name of the company is WRH LEEDS, S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of an extraordinary general meeting of the partners.

Art. 6. The company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by one hundred (100) shares of one hundred and twenty-five euros (EUR 125.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time under the conditions specified by article 199 of the law covering companies.

Art. 8. Each share gives rights to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

Art. 9. The company's shares are freely transferable between partners. They may only be disposed of to new partners following the passing of a resolution of the partners in general meeting, with a majority amounting to three quarters of the share capital.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the partners will not bring the company to an end.

Art. 11. Neither creditors nor heirs may for any reason require the sealing of the assets or documents of the company.

Art. 12. The company is administered by at least two managers, not necessarily partners, appointed by the partners.

In dealing with third parties the managers have extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to carry out and authorise acts and operations consistent with the company's object, but the company will only be bound by the joint signature of two managers.

Art. 13. The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitment regularly made by them in the name of the company. As simple authorised agents they are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 14. Each partner may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Each partner may appoint a proxy to represent him at meetings.

Art. 15. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half the share capital. However, resolutions to alter the articles and particularly to liquidate the company may only be carried by a majority of partners representing three quarters of the company's share capital.

If the Company has only one partner, his decisions are written down on a register held at the registered office of the Company.

Art. 16. The fiscal year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 17. Each year on the thirty-first of December, the books are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the company's assets and liabilities.

Art. 18. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the company's registered office.

Art. 19. The receipts stated in the annual inventory, after deduction of general expenses and amortisation, represent the net profit.

Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the partners.

Art. 20. At the time of the winding up of the company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who will fix their powers and remuneration.

Art. 21. The partners will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the articles.

Statement

The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of company act law (Companies Act of 18.9.33) are satisfied.

Transitory Disposition

The first fiscal year commences this day and ends on the thirty-first of December 2003.

Subscription and payment

The one hundred (100) shares are subscribed by the company STARING CAPITAL GP PARTNERS SCA, previously named.

All the shares have been fully paid up in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate of costs

The appearing party estimates the value of formation expenses at approximately EUR 2,000.-.

Resolutions of the partners

Then the partner has taken the following decisions.

1) Are appointed managers of the company for an undetermined period:

- Mr Thomas Francis Hazell King, chartered surveyor, residing in 61 Beechwood Road, South Croydon, CR2 0AE, United Kingdom

- ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., having its registered office in 8, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

- Mr Jeff Dishner, director, STARWOOD CAPITAL GROUP L.L.C., 591 West Putman Ave, Greenwich, CT 06830 USA

- Mr Steven Finkelstein, director, residing at 1 Greenway Drive, Greenwich, CT 06831 USA.

2) The registered office is established in L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le trois décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. La société STARING CAPITAL GP PARTNERS SCA, ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date de ce jour, ici représentée par Monsieur Marc Seimetz, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 2 décembre 2002, ci-annexée.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. L'objet de la Société est, sous quelque forme que ce soit, l'acquisition et la vente, la location et l'administration, soit directement soit à travers des filiales ou succursales, de tout bien mobilier ou immobilier situé au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut prendre des participations de toutes façons dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou en relation, ou qui peuvent favoriser le développement ou l'extension de ses activités.

En général, la Société peut prendre toutes mesures et mener à bien toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui lui sembleront utiles au développement et à l'extension de ses activités.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de WRH LEEDS, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par au moins deux gérants, associés ou non, nommés par les associés.

Les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet, mais la société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 17. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10 %) du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Déclaration

Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de la constitution et finit le trente et un décembre 2003.

Souscription et libération

Les cent (100) parts ont été souscrites par la société STARING CAPITAL GP PARTNERS SCA, prénommée.

Toutes les parts ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison de sa constitution approximativement à la somme de 2.000,- EUR.

Décisions des associés

Ensuite l'associé a pris les décisions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Thomas Francis Hazell King, chartered surveyor, demeurant 61 Beechwood Road, South Croydon, CR2 0AE, United Kingdom

- La société ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social 8, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg
 - Monsieur Jeff Dishner, director, STARWOOD CAPITAL GROUP L.L.C., 591 West Putman Ave, Greenwich, CT 06830 USA

- Monsieur Steven Finkelstein, director, demeurant Greenway Drive, Greenwich, CT, 06831 USA

2) Le siège social de la société est fixé à L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande du même comparant, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Seimetz, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2002, vol. 16CS, fol. 11, case 5. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2002.

F. Baden.

(91751/200/193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

STARING CAPITAL GP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

STATUTES

In the year two thousand two, on the third of December.

Before Us Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. The company BARING, HOUSTON & SAUNDERS LIMITED, having its registered office in 9 Devonshire Square, London, EC2 4WX, United Kingdom, here represented by Mr Marc Seimetz, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in London, on November 29, 2002.

2. The company STARWOOD CAPITAL GROUP EUROPEAN, S.à r.l., having its registered office in 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, here represented by Mr Marc Seimetz, previously named, by virtue of a proxy given in Greenwich, Connecticut, USA, on November 27, 2002.

The prementioned proxies will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing parties announced the formation as follows of a limited company (société à responsabilité limitée):

Art. 1. There is formed by those present between the parties noted above and all persons and entities who may become partners in future, a company with limited liability which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by the present articles.

Art. 2. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any company or enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may in addition render any kind of service to companies in which the Company has a direct and/or indirect participation with particular reference to services rendered in the area of financial investments and investments to be made for the acquisition of participations in companies resident in Luxembourg and abroad.

The Company may in addition establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, and to grant to - or for the benefit of - companies in which the Company has a direct and/or indirect participation and/or affiliates, any assistance, loan, advance or guarantee.

In general, the Company may take any measure and carry out any operation, including without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects.

The Company may borrow in any form and may proceed to the issue of bonds and debentures.

In furtherance of its purposes, the Company shall have the powers to participate as General Partner in one or more Société en commandite par actions established under the laws of Luxembourg and therefore the Company shall have the broadest powers to manage such Société en commandite par actions. In such a case the Company shall be entitled to subscribe different classes of shares in the said Sociétés en commandite par actions being each class of shares entitled to different rights as far as dividend distributions are concerned.

Art. 3. The company is formed for an unlimited period.

Art. 4. The name of the company is STARING CAPITAL GP, S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of an extraordinary general meeting of the partners.

Art. 6. The company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by one hundred (100) shares of one hundred and twenty-five euros (EUR 125.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time at unanimity.

Art. 8. Each share gives rights to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

Art. 9. The company's shares are freely transferable between partners. They may only be disposed of to new partners following the passing of a resolution of the partners in general meeting at unanimity.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the partners will not bring the company to an end.

Art. 11. Neither creditors nor heirs may for any reason require the sealing of the assets or documents of the company.

Art. 12. The company is administered by at least two managers, not necessarily partners, appointed by the partners. In dealing with third parties the managers have extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to carry out and authorise acts and operations consistent with the company's object, but the company will only be bound by the joint signature of two managers.

Art. 13. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitment regularly made by them in the name of the company. As simple authorised agents they are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 14. Each partner may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Each partner may appoint a proxy to represent him at meetings.

Art. 15. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning 100% of the share capital. If the Company has only one partner, his decisions are written down on a register held at the registered office of the Company.

Art. 16. The fiscal year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 17. Each year on the thirty-first of December, the books are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the company's assets and liabilities.

Art. 18. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the company's registered office.

Art. 19. The receipts stated in the annual inventory, after deduction of general expenses and amortisation, represent the net profit.

Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the partners.

Art. 20. At the time of the winding up of the company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who will fix their powers and remuneration.

Art. 21. The partners will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the articles.

Statement

The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of company act law (Companies Act of 18.9.33) are satisfied.

Transitory Disposition

The first fiscal year commences this day and ends on the thirty-first of December 2003.

Subscription and payment

The one hundred (100) shares are subscribed as follows:

- The company BARING, HOUSTON & SAUNDERS LIMITED, previously named, twenty-five shares	25
- The company STARWOOD CAPITAL GROUP EUROPEAN, S.à r.l., previously named, seventy-five shares	75
Total: one hundred shares	100

All the shares have been fully paid up in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate of costs

The appearing party estimates the formation expenses at approximately EUR 2,000.-.

Resolutions of the partners

Then the partners have taken the following decisions.

1) Are appointed managers of the company for an undetermined period:

- Mr Thomas Francis Hazell King, chartered surveyor, residing in 61 Beechwood Road, South Croydon, CR2 0AE, United Kingdom

- ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., having its registered office in 8 Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

- Mr Jeff Dishner, director, STARWOOD CAPITAL GROUP L.L.C., 591 West Putman Ave, Greenwich, CT 06830 USA

- Mr Steven Finkelstein, director, residing at 1 Greenway Drive, Greenwich, CT 06831 USA

2) The registered office is established in L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le trois décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. La société BARING, HOUSTON & SAUNDERS LIMITED, ayant son siège social au 9 Devonshire Square, Londres, EC2 4WX, United Kingdom, ici représentée par Monsieur Marc Seimetz, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Londres, le 29 novembre 2002.

2. La société STARWOOD CAPITAL GROUP EUROPEAN, S.à r.l., ayant son siège social 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, ici représentée par Monsieur Marc Seimetz, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Greenwich, Connecticut, USA, le 27 novembre 2002.

Les procurations prémentionnées resteront annexées aux présentes pour être soumises avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. L'objet de la Société est d'accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra de plus rendre tout type de service aux sociétés dans lesquelles elle a une participation directe et/ou indirecte en se référant en particulier à des services rendus dans le domaine d'investissements financiers et d'investissements à faire pour l'acquisition de participations dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères.

La Société pourra de plus créer, administrer, développer et céder un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et accorder aux sociétés, ou à leur profit, dans lesquelles la Société détient une participation et/ou à leurs filiales toute assistance, prêt, avance ou garantie.

Plus généralement, la Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant, sans limitations, des transactions commerciales, financières, mobilières ou immobilières qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations de toute nature.

Pour l'accomplissement de son objet, la Société aura les pouvoirs de participer en qualité d'associé commandité dans une ou plusieurs Sociétés en commandite par actions établies sous les lois du Luxembourg, et la Société aura les pouvoirs les plus larges pour gérer ces Sociétés en commandites par actions. Dans ce cas, la Société aura le droit de souscrire à différentes classes d'actions dans le capital des dites Sociétés en commandites par actions, dont chaque classe aura des droits différents quant à la distribution de dividendes.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de STARING CAPITAL GP, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié à l'unanimité.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné à l'unanimité en assemblée générale des associés.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par au moins deux gérants, associés ou non, nommés par les associés.

Les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet, mais la société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant 100 % du capital social.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 17. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10 %) du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Déclaration

Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de la constitution et finit le trente et un décembre 2003.

Souscription et libération

Les cent (100) parts ont été souscrites comme suit:

- La société BARING, HOUSTON & SAUNDERS LIMITED, prénommée, vingt-cinq parts	25
- La société STARWOOD CAPITAL GROUP EUROPEAN, S.à r.l., prénommée, soixante-quinze parts	75
Total: cent parts	100

Toutes les parts ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison de sa constitution approximativement à la somme de 2.000,- EUR.

Décisions des associés

Ensuite les associés ont pris les décisions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Thomas Francis Hazell King, chartered surveyor, demeurant 61 Beechwood Road, South Croydon, CR2 0AE, United Kingdom

- La société ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social 8, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

- Monsieur Jeff Dishner, director, STARWOOD CAPITAL GROUP L.L.C., 591 West Putman Ave, Greenwich, CT 06830 USA

- Monsieur Steven Finkelstein, director, demeurant 1 Greenway Drive, Greenwich, CT, 06831 USA.

2) Le siège social de la société est fixé à L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Seimetz, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2002, vol. 16CS, fol. 11, case 3. – Reçu 125 euros.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2002.

F. Baden.

(91752/200/221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

DAMASCA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

STATUTS

L'an deux mille deux, le deux décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- La société anonyme ALADAR S.A., avec siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

2.- La société anonyme MUISCA S.A., avec siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

3.- La société anonyme SOFIMAR S.A., avec siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Toutes les trois sont ici représentées par Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, en vertu de trois procurations sous seing privé lui délivrées.

Les prédites procurations, signées ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société de participations financières, sous forme de société anonyme, à constituer:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société de participations financières, sous forme de société anonyme et sous la dénomination de DAMASCA S.A.

Art. 2. La durée de la société est illimitée.

Art. 3. Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Si des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se présentent ou paraissent imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales.

Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire restera luxembourgeoise.

Art. 4. La société a pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, sans vouloir bénéficier du régime fiscal spécial prévu par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société pourra effectuer toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites et susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente-trois mille euros (33.000,- EUR), représenté par trois cent trente (330) actions de cent euros (100,- EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président en son sein.

Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut prêter ou emprunter à court ou à long terme, même au moyen d'émissions d'obligations avec ou sans garantie; ces obligations pourront, sur autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, être converties en actions.

Le conseil d'administration peut procéder à un versements d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième lundi du mois de mars à 9.45 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2002.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2003.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1.- La société anonyme ALADAR S.A., avec siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, cent dix actions.....	110
2.- La société anonyme MUISCA S.A., avec siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, cent dix actions.....	110
3.- La société anonyme SOFIMAR S.A., avec siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, cent dix actions.....	110
Total: trois cent trente actions	330

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de trente-trois mille euros (33.000,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de mille deux cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- 1.- Monsieur Federico Innocenti, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

2.- Monsieur Angelo De Bernardi, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

3.- Monsieur Vincenzo Arno', maître en droit, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Jean-Marc Heitz, comptable, demeurant à professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2005.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès qualités, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M.F. Ries-Bonani, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 décembre 2002, vol. 520, fol. 95, case 1. – Reçu 330 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 décembre 2002.

J. Seckler.

(91756/231/135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

3 RIVES HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

—
STATUTS

L'an deux mille deux, le onze novembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. LCF ROTHSCHILD CONSEIL, société anonyme, ayant son siège social à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais,

ici représentée par Monsieur Reinald Loutsch, sous-directeur, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 11 novembre 2002.

2. Monsieur Thibault Machard de Gramont, administrateur de société, demeurant à 6B, rue Gassendi F-21700 Nuits Saint Georges,

ici représenté par Monsieur Marc Ambrosien, directeur, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 8 novembre 2002.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Titre 1^{er}. Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de 3 RIVES HOLDING S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle et la gestion, ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut faire l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de négociation et de toute autre manière, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises et leur prêter tous concours, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Elle peut en outre faire l'acquisition et la mise en valeur de brevets et licences connexes.

Art. 3. Le capital social est fixé à deux millions cent soixante mille cent Euros (2.160.100,- EUR) représenté par vingt et un mille six cent une (21.601) actions de cent Euros (100,- EUR) chacune. Ces actions sont rachetables selon les dispositions de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire. L'assemblée générale pourra autoriser le conseil d'administration à augmenter le capital social initial à concurrence de dix-neuf millions quatre cent quarante mille neuf cents Euros (19.440.900,- EUR) pour le porter de son montant actuel de deux millions cent soixante mille cent Euros (2.160.100,- EUR) à vingt et un millions six cent un mille Euros (21.601.000,- EUR), le cas échéant par l'émission de cent quatre-vingt-quatorze mille quatre cent neuf (194.409) actions nouvelles de cent Euros (100,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes. En conséquence, l'Assemblée Générale pourra autoriser le Conseil d'Administration à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 12 ci-après, l'Assemblée Générale pourra autoriser le conseil d'administration à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres.

Conformément aux dispositions de l'article 32-3(5) de la loi modifiée du 10 août 1915, le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 4. La société a le pouvoir d'acquérir ses propres actions souscrites et entièrement libérées dans les conditions indiquées par l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, étant entendu que cette acquisition ne pourra être faite qu'au moyen de sommes distribuables y compris la réserve extraordinaire constituée au moyen de fonds touchés par la société comme prime d'émission sur l'émission de ses propres actions ou du produit d'une nouvelle émission effectuée en vue de ce rachat.

Les actions rachetées par la société n'ont aucun droit de vote ni le droit à la distribution d'un dividende ou du produit de liquidation.

Le prix de rachat des actions rachetables sera calculé sur base de l'actif social net conformément à l'article cinq ci-après.

Art. 5. Le prix auquel seront rachetées les actions que la société se propose de racheter en application de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales sera égal à la valeur nette par action déterminée par le conseil d'administration à la date d'évaluation qui sera le jour de la prise de décision du conseil d'administration de procéder au rachat d'actions selon les modalités fixées ci-après.

La valeur de rachat des actions de la société s'exprimera par un chiffre par action et sera déterminée à la date d'évaluation en divisant les avoirs nets de la société constitués par ses avoirs moins ses engagements à la fermeture des bureaux à ce jour, par le nombre total des actions de la société en circulation lors de cette fermeture des bureaux, le tout en conformité avec les règles d'évaluation ci-dessous ou dans tout cas non couvert par elles, de la manière que le conseil d'administration estimera juste et équitable. Toutes ces règles d'évaluation et de disposition seront conformes aux principes de comptabilité généralement acceptés.

En l'absence de mauvaise foi, négligence grave ou d'erreur manifeste, toute décision prise lors du calcul de la valeur de rachat par le conseil d'administration sera définitive et liera la société ainsi que les actionnaires présents, passés ou futurs.

Règles d'évaluation

A. Les avoirs de la société sont censés comprendre:

- a) toutes liquidités en caisse ou en compte y inclus tout intérêt couru;
- b) tous comptes à recevoir;
- c) tous emprunts, actions, parts de capital, obligations, emprunts convertibles, droits de souscription, warrants, options et autres investissements et titres que la société possède ou pour lesquels elle a pris des engagements (sous réserve d'ajustements possibles d'une manière qui ne soit pas en opposition avec le paragraphe (B) (i) ci-dessous, pour tenir compte de fluctuations dans la valeur marchande des titres provoquées par la vente ex-dividende, ex-droits ou des pratiques similaires;
- d) tous titres et dividendes en titres à recevoir par la société;
- e) tous intérêts courus sur les valeurs mobilières à revenu fixe que possède la société, sauf si les montants en question sont compris ou inclus dans le principal de ces titres;
- f) les frais de premier établissement de la société y inclus les frais d'émission et de distribution des titres de la société pour autant que ces frais n'ont pas été amortis; et
- g) tous les autres avoirs de tous genre et nature avec les frais payés d'avance.

B. La valeur de ces avoirs sera déterminée comme suit:

- (i) la valeur de toutes liquidités en caisse ou en compte, comptes à recevoir, frais payés d'avance, dividende en liquide et intérêts déclarés ou courus comme indiqué précédemment et non encore encaissés, sera considérée comme étant le montant total, sauf s'il n'est pas sûr que le montant sera payé ou touché en entier, auquel cas sa valeur sera réduite

par la société de sorte qu'elle reflète sa valeur réelle, et les dividendes autres qu'en liquide déclarés et non encore reçus seront comptabilisés et évalués comme dividendes en liquide.

(ii) la valeur de tout emprunt, action, part de capital, obligation, emprunt convertible, droit de souscription, warrant ou option ou autre valeur d'investissement ou titre qui sera coté ou traité sur un marché boursier, sera déterminée à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation en prenant le dernier cours vendeur de la date d'évaluation à la Bourse qui est normalement le marché principal pour cette valeur mobilière, sauf si cette date d'évaluation est un jour férié à cette Bourse, auquel cas l'on appliquera le dernier cours vendeur du jour ouvrable précédent à cette Bourse, le tout enregistré par les moyens usuels applicables (ou en cas de défaut d'un cours vendeur, le dernier cours acheteur enregistré), mais en cas d'urgence ou de circonstances inhabituelles concernant le commerce de ces valeurs mobilières, si le conseil d'administration considère que ce prix ne reflète pas la valeur marchande réelle, il peut lui substituer tel chiffre qui à ses yeux reflète la valeur marchande réelle;

(iii) la valeur de tout investissement ou valeur mobilière comme indiqué précédemment, qui ne sera pas coté ou traité à une Bourse, mais traité à un marché hors Bourse reconnu, sera évaluée d'une manière aussi rapprochée que possible de la méthode décrite dans le paragraphe B (ii) ci-dessus, à moins que le conseil d'administration n'estime qu'une autre forme de cotation reflète mieux sa valeur réelle, auquel cas cette forme de cotation sera utilisée;

(iv) la valeur de tout titre soumis à des restrictions (défini comme un titre dont le prix de revente peut être affecté par des restrictions légales ou contractuelles concernant la vente) que possède la société, sera évaluée d'une manière réelle en toute bonne foi par le conseil d'administration. Parmi les facteurs qui seront considérés pour fixer ces prix figurent la nature et la durée des restrictions affectant la vente du titre, le volume du marché pour des titres de la même espèce ou pour des titres dans lesquels le titre soumis à restriction est convertible, et, éventuellement l'abattement initial applicable lors de l'acquisition de ce titre sur la valeur marchande de titres de la même classe qui ne sont pas soumis à des restrictions ou de titres dans lesquels ils sont convertibles;

(v) la valeur de tout autre investissement ou valeur mobilière comme indiqué précédemment ou d'autres biens pour lesquels aucune cotation de prix n'est disponible sera la valeur réelle déterminée par le conseil d'administration de bonne foi de telle manière qu'elle soit conforme avec les règles comptables généralement acceptées dans la mesure où elles sont applicables, que le conseil d'administration considère appropriées de temps en temps; et

(vi) nonobstant ce qui précède, à chaque date d'évaluation, où la société se sera engagée à:

1) acquérir un élément d'actif, le montant à payer pour cet élément sera indiqué comme une dette de la société alors que la valeur de l'actif à acquérir sera indiquée comme actif de la société;

2) vendre tout élément d'actif, le montant à recevoir pour cet élément sera indiqué comme un actif de la société et l'élément à livrer ne sera pas renseigné dans les actifs de la société, sous réserve cependant que si la valeur ou la nature exactes de cette contrepartie ou cet élément d'actif ne sont pas connues à la date d'évaluation, alors leur valeur sera estimée par le conseil d'administration.

C. Les dettes de la société sont censées comprendre:

a) tous emprunts, factures et comptes à payer;

b) tous intérêts courus sur des emprunts de la société (y inclus les commissions courues pour l'engagement à ces emprunts);

c) tous frais courus ou à payer;

d) toutes dettes connues, présentes ou futures, y inclus toutes obligations contractuelles échues à payer en liquide ou en nature, y inclus le montant de tous dividendes ou acomptes sur dividendes non payés déclarés par la société, lorsque la date d'évaluation tombe sur la date de déclaration ou y est postérieure, et le montant de tous les dividendes déclarés, mais pour lesquels les coupons n'ont pas encore été présentés et qui, par conséquent, n'ont pas été payés;

e) une provision suffisante pour des taxes sur le capital jusqu'à la date d'évaluation déterminée de temps en temps par le conseil d'administration et d'autres réserves éventuelles, autorisées et approuvées par le conseil d'administration; et

f) toutes les autres dettes de la société quelles qu'en soient l'espèce et la nature renseignées conformément aux règles comptables généralement admises, à l'exception du passif représenté par le capital social, les réserves et bénéfices de la société.

En déterminant le montant de ces dettes, le conseil d'administration peut calculer d'avance des frais d'administration et d'autres frais réguliers ou répétitifs sur une base annuelle ou autre période et il peut échelonner ces frais en portions égales sur la période choisie.

D. Les avoirs nets de la société («Avoirs Nets») représentent les avoirs de la société définis ci-dessus moins les dettes de la société définies ci-dessus à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation où la valeur de rachat est déterminée.

E. Tous investissements, soldes créditeurs ou autres avoirs et dettes de la société dont la valeur est exprimée en une monnaie autre que la devise du capital seront évalués, selon le cas, sur base des taux de change à la date du calcul de la valeur de rachat.

F. Pour déterminer la valeur de rachat, les avoirs nets seront divisés par le nombre d'actions de la société émises et en circulation à la date d'évaluation.

A ces fins:

a) Les actions offertes au rachat conformément au présent article seront considérées comme restant en circulation jusqu'immédiatement après la fermeture des bureaux à la date d'évaluation tel qu'indiqué dans cet article, et à partir du rachat jusqu'au moment du paiement, le prix de rachat sera considéré comme une dette de la société.

b) Les actions de la société souscrites comme émises et en circulation à partir du moment de l'acceptation d'une souscription et de sa comptabilisation dans les livres de la société qui en général, se fera immédiatement après la fer-

meture des bureaux à la date d'évaluation à laquelle s'applique leur souscription et émission; et les fonds à recevoir seront considérés comme un élément d'actif de la société.

Titre II: Administration, Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou télécopie étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 8. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 9. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un administrateur-délégué.

Art. 10. Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Titre III: Assemblée générale et répartition des bénéfices

Art. 12. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Art. 13. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le deuxième lundi du mois de juin à 10.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Titre IV: Exercice social, Dissolution

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre V: Disposition générale

Art. 16. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1° Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2003.

2° La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2004.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

1. LCF ROTHSCHILD CONSEIL, société anonyme, préqualifiée, représentée comme dit ci-avant, laquelle déclare souscrire 1 action et la libérer intégralement moyennant versement en espèces de sorte que le montant de cent Euros (100,- EUR) se trouve à la disposition de la société, ce qui a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

2. Monsieur Thibault Machard de Gramont, prénommé, représenté comme dit ci-avant, lequel déclare souscrire 21.600 actions et les libérer par un apport en nature de 25.000 actions de la société française SEB S.A., ayant son siège social à F-69134 Ecully, Chemin du Petit Bois, lesquels titres sont cotés en bourse.

En conformité avec l'article 26-1 et 32-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les actions apportées de la société SEB S.A. ont été évaluées dans un rapport établi en date du 11 novembre 2002 par Monsieur Dominique Ransquin, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg, qui conclut comme suit:

«Conclusion

Sur base des contrôles effectués, la valeur totale de EUR 2.160.000,- à laquelle conduit le mode d'évaluation décrit ci-dessus correspond au moins à 21.600 actions d'une valeur nominale de 100 Euros chacune de 3 RIVES HOLDING S.A. à émettre en contrepartie.»

Ledit rapport restera, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

En outre, il a été justifié au notaire instrumentant de l'existence et de la propriété des titres.

Constatation

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ vingt-cinq mille Euros (25.000.-EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1.- L'adresse de la société est fixée à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

L'assemblée autorise le conseil d'administration de fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statuaire.

2. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

3.- Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Marc Ambrosien, directeur, demeurant à Luxembourg,
- b) Madame Maria Farias, employée privée, demeurant à Luxembourg,
- c) Madame Elise Lethuillier, juriste, demeurant à Luxembourg.

4.- Est nommée commissaire aux comptes:

HRT REVISION, S.à r.l., ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, Domaine de Beaulieu, 32, rue J.P. Brasseur.

5.- Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2008.

6.- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Loutsch, M. Ambrosien, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2002, vol. 15CS, fol. 23, case 5. – Reçu 21.601 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 4 décembre 2002.

G. Lecuit.

(91765/220/260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

ASCENDO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1744 Luxembourg, 9, rue Saint Hubert.

R. C. Luxembourg B 79.784.

—

Procès-verbal du Conseil d'Administration du 3 juin 2002

Présents:

Norbert Theisen, Administrateur

Freddy Bracke, Administrateur

Anne-Marie Grieder, Administrateur

La séance est ouverte à 10 heures sous la présidence de M. Freddy Bracke avec comme seul point à l'ordre du jour:

1. Démission d'un administrateur

Le conseil d'administration prend connaissance de la démission avec effet immédiat de Monsieur Franck van Bellingen. Le conseil d'administration accepte cette démission et remercie Monsieur van Bellingen pour les services rendus à la société.

Le conseil décide de ne pas remplacer Monsieur van Bellingen.

Le conseil demandera à la prochaine assemblée générale des Actionnaires de lui donner décharge spéciale de son mandat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10.30 heures.

A.-M. Grieder / F. Bracke / N. Theisen

Administrateur / Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2002, vol. 577, fol. 100, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(91820/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

BOUCHERIE CENTRALE DU TOSSENBERG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bertrange.
R. C. Luxembourg B 12.124.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 23 mai 2002

Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Max Leesch	Employé privé	Koerich	Président
- Monsieur Jeff Leesch	Employé privé	Blaschette	Administrateur
- Madame Doris Leesch	Employée privée	Luxembourg	Administratrice
- Monsieur Eloi Krier	Employé privé	Bertrange	Administrateur

Leurs mandats viennent à expiration à l'Assemblée Générale ordinaire devant statuer sur l'exercice 2002.

Pour le président

E. Krier

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2002, vol. 577, fol. 78, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(91776/539/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

ORISA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bettembourg.
R. C. Luxembourg B 17.726.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 23 mai 2002

Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Max Leesch	Employé privé	Koerich	Président
- Monsieur Jeff Leesch	Employé privé	Blaschette	Administrateur
- Madame Doris Leesch	Employée privée	Luxembourg	Administratrice
- Monsieur Eloi Krier	Employé privé	Bertrange	Administrateur

Leurs mandats viennent à expiration à l'Assemblée Générale ordinaire devant statuer sur l'exercice 2002.

Pour le président

E. Krier

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2002, vol. 577, fol. 78, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(91777/539/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

GLASS LUXEMBOURG II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 76.996.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 11 décembre 2002:

1. La démission de Monsieur Ferdinando Grimaldi en tant que manager de la société avec effet au 15 novembre 2002 est acceptée et ratifiée;

2. La nomination de Monsieur Yves Alexandre en tant que manager avec effet au 15 novembre 2002 est acceptée. La nouvelle liste des gérants se présente ainsi:

- Yves Alexandre
- Craig Bottger
- Malcolm K. Becker, 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg
- Jonathan C. Meggs, 125, London Wall, London EC2Y 5AJ
- Kristel Segers, 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg

Luxembourg, le 11 décembre 2002.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2002, vol. 577, fol. 91, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(91825/631/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

REIMECHER SUPERMAART S.A., Société Anonyme.

Siège social: Remich.
R. C. Luxembourg B 20.157.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 23 mai 2002

Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Max Leesch	Employé privé	Koerich	Président
- Monsieur Jeff Leesch	Employé privé	Blaschette	Administrateur
- Madame Doris Leesch	Employée privée	Luxembourg	Administratrice
- Monsieur Eloi Krier	Employé privé	Bertrange	Administrateur

Leurs mandats viennent à expiration à l'Assemblée Générale ordinaire devant statuer sur l'exercice 2002.

Pour le président

E. Krier

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2002, vol. 577, fol. 78, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(91778/539/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

GAUMUR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 65.274.

—
Les comptes annuels révisés au 31 décembre 2001 tels qu'approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 13 septembre 2002 et enregistrés à Luxembourg, le 13 décembre 2002, vol. 577, fol. 86, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2002.

Pour GAUMUR HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(91781/250/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

GAUMUR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 65.274.

—
L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 13 septembre 2002 a élu comme administrateurs: STAR-BROOK INTERNATIONAL LIMITED, WAVERTON GROUP LIMITED et BIREFIELD HOLDINGS LIMITED et comme commissaire aux comptes KPMG AUDIT, IS 108 Reykjavik, Iceland.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2002.

Pour GAUMUR HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2002, vol. 577, fol. 86, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(91782/250/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

GARD & CLEAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4642 Differdange, 1, rue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 81.204.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2002, vol. 577, fol. 86, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2002.

LUXCOMPTA, S.à r.l.

Signature

(91785/679/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

CCA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.
R. C. Luxembourg B 82.988.

Il résulte d'une lettre recommandée du 13 mai 2002 que l'administrateur @GATE S.A. a démissionné avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2002.

Signature / B. Niset

Un mandataire / Managing Director

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2002, vol. 577, fol. 97, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(91786/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

LUX PUBLICITE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8245 Mamer, 25, rue de la Libération.
R. C. Luxembourg B 67.498.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2002, vol. 577, fol. 86, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2002.

LUXCOMPTA, S.à r.l.

Signature

(91787/679/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

LBS, LËTZEBUERGER BRAND-SCHUTZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8378 Kleinbettingen, 1, rue du Chemin de Fer.
R. C. Luxembourg B 55.775.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2002, vol. 577, fol. 86, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2002.

LUXCOMPTA, S.à r.l.

Signature

(91788/679/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

SEA WATER INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 41.007.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 décembre 2002

- L'Assemblée accepte la démission avec effet immédiat du commissaire aux comptes Monsieur Lex Benoy, réviseur d'entreprises, demeurant au 13, rue Jean Bertholet à L-1233 Luxembourg.

Décharge lui est donnée pour l'exercice de son mandat jusqu'au jour de la présente assemblée.

- L'Assemblée nomme en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG, ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2002.

Luxembourg, le 2 décembre 2002.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2002, vol. 577, fol. 93, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(91819/595/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

AGENCE DE VOYAGES ATRIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1839 Luxembourg, 38, rue Joseph Junck.
R. C. Luxembourg B 37.157.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2002, vol. 577, fol. 86, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2002.

LUXCOMPTA, S.à r.l.

Signature

(91789/679/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

OVERLAND TRUST CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 41.282.

Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 22 novembre 2002

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de OVERLAND TRUST CORPORATION S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 2000;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2000;
- d'allouer la perte de l'exercice de EUR 12.306,65 dans le compte perte à reporter;
- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées durant l'exercice social clôturant au 31 décembre 2000.

Luxembourg, le 22 novembre 2002.

LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY LIMITED

Signatures

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2002, vol. 577, fol. 82, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(91790/710/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

**APEXCO S.A., Société Anonyme,
(anc. AUTOPARTS LUX S.A.).**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 82.732.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2002, vol. 577, fol. 96, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2002.

Signature.

(91793/760/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

VKV HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 55.028.

Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation signé en date du 22 mai 1996 entre:

Société domiciliée:

VKV HOLDING S.A., Société Anonyme, 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, R. C. Luxembourg B 55.028, et

Domiciliaire:

BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG, Société Anonyme, 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, R. C. Luxembourg B 53.097,

a pris fin avec effet au 12 décembre 2002.

Fait à Luxembourg, le 13 décembre 2002.

BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2002, vol. 577, fol. 87, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(91814/595/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

BELALUNA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 62.897.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 6 décembre 2002

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de BELALUNA S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 2001;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2001;
- d'affecter les résultats comme suit: prenant en compte les pertes reportées, le résultat net au 31 décembre 2001 est une perte de LUF 598.397, qui sera allouée dans le compte pertes à reporter;
- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour toutes les opérations effectuées jusqu'à la date du 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 6 décembre 2002.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2002, vol. 577, fol. 82, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(91791/710/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

BELALUNA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 62.897.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 12 décembre 2002, vol. 577, fol. 82, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

(91792/710/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

CV MODELS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 81.278.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2002, vol. 577, fol. 96, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2002.

Signature.

(91794/760/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

ISIL - INTERNATIONAL SHIPPING INVESTMENT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 61.633.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 26 novembre 2002

Résolutions

L'assemblée révoque le mandat du Commissaire aux Comptes, ANDERSEN S.A., et le remercie pour son activité jusqu'à ce jour.

L'assemblée décide de nommer à la fonction de Commissaire aux Comptes, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2001, AACO, S.à r.l., Parc Lésigny 43,L-5753 Frisange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial.

Pour extrait conforme

ISIL - INTERNATIONAL SHIPPING INVESTMENT LUXEMBOURG S.A.

Société Anonyme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2002, vol. 578, fol. 1, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(91833/024/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

QUATUOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 49.493.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2002, vol. 577, fol. 96, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2002.

Signature.

(91795/760/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

AVANDALE ESTATES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 81.190.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2002, vol. 577, fol. 96, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2002.

Signature.

(91796/760/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

BAHIA TROPICAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2118 Luxembourg, 5, allée Pierre de Mansfeld.
R. C. Luxembourg B 75.597.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2002, vol. 577, fol. 86, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2002.

LUXCOMPTA, S.à r.l.

Signature

(91800/679/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

NEWBUSINESS SERVICE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 7, route des 3 Cantons.
R. C. Luxembourg B 58.195.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2002, vol. 577, fol. 86, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2002.

LUXCOMPTA, S.à r.l.

Signature

(91801/679/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

CA.P.EQ. PARTNERS & Cie S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Registered office: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 85.898.

In the year two thousand two, on the twelfth of November.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of CA.P.EQ. PARTNERS & Cie S.C.A., a Luxembourg partnership limited by shares («société en commandite par actions») with registered office at Luxembourg, (the «Company»), incorporated by a notarial deed of December 21, 2001, published in the Mémorial, Recueil C number 761 of May 18, 2002. The articles of incorporation have been modified by a deed of the undersigned notary, on July 4, 2002, not yet published.

The extraordinary general meeting is opened and is presided by Mr Vincent Goy, company director, residing in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Eric Biren, company director, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Manuel Gavin, private employee, residing in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

1) The agenda of the meeting is the following:

1. To accept the resignation of the members of the Supervisory Board: Mr Giorgio Ravazzolo, Mr Torquato Bonilauri with immediate effect and to accept the resignation of INTERAUDIT, S.à r.l. as statutory auditor of the Company with effect as of October 15, 2002;

2. To discharge the resigning members of the Supervisory Board and the resigning statutory auditor;

3. To appoint INTERAUDIT, S.à r.l. and Mr Vincent Dogs as members of the Supervisory Board;

4. To reduce the par value of the shares from EUR 100.- to EUR 10.- and to make corresponding increase of the number of shares from 310 to 3.100;

5. To increase the share capital of the Company by an amount of EUR 83,550.- (eighty-three thousand five hundred fifty Euros) so as to raise it from the present amount of EUR 31,000.- (thirty one thousand Euros) divided into 3.100 (three thousand one hundred) shares with a par value of EUR 10.- (ten Euros) to EUR 114,550.- (one hundred fourteen thousand five hundred fifty Euros) divided into 11.455 (eleven thousand four hundred fifty-five) shares, each with a par value of EUR 10.- (ten Euros), with the same rights and privileges as the existing limited shares and entitling to dividends as from the day of the extraordinary meeting of shareholders on the proposed capital increase.

6. To acknowledge to the extent necessary waiver by the existing shareholders of their preferential subscription rights in the share capital increase.

7. To amend the articles of association where necessary as a consequence of the above mentioned agenda.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of their proxy holders held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III) It appears from the said attendance-list that all the shares representing the total capital of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) are represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly resolve on all the items on the agenda of which the shareholders have been duly informed before this meeting.

After deliberation and with the consent of the Manager, the meeting adopts each time unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to accept the resignation of:

- the members of the Supervisory Board: Mr Giorgio Ravazzolo, Mr Torquato Bonilauri with immediate effect, and
- the statutory auditor: INTERAUDIT, S.à r.l. with effect as of October 15, 2002,

and decides to grant full discharge to them for the exercise of their mandates.

Second resolution

The general meeting decides to appoint as members of the Supervisory Board:

- INTERAUDIT, S.à r.l., having its registered office in Luxembourg, and
- Mr Vincent Dogs, private employee, residing in Luxembourg.

Third resolution

The general meeting decides to reduce the par value of the shares from EUR 100.- to EUR 10.- and to make corresponding increase of the number of shares from 310 to 3.100.

Fourth resolution

The general meeting decides to increase the capital of the Company by an amount of eighty-three thousand five hundred and fifty Euro (83,550.- EUR) in order to raise it from its present amount of thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) to one hundred and fourteen thousand five hundred and fifty Euro (114,550.- EUR) by creation and issue of eight thousand three hundred and fifty-five (8.355) new shares with a par value of ten Euro (10.- EUR) each, with the same rights and privileges as the existing limited shares and entitling to dividends as from the day of the extraordinary meeting of shareholders on the proposed capital increase.

Subscription and Payment

Thereupon:

1. Mr Alberto Bertani, company director, residing at 20 Via A. Francescotti, I-42025 Cavriago (RE), here represented by Mr Eric Biren, prenamed, by virtue of a proxy established on October 24, 2002, declares to subscribe to the 32 new shares.

2. Mr Alessandro Varisco, company director, residing at Via Paganini 23, I-35010 Vigonza (PD), here represented by Mr Eric Biren, prenamed, by virtue of a proxy established on November 1, 2002, declares to subscribe to the 382 new shares.

3. Mr Alfredo Gianpaolo Righetto, company director, residing at Via Fusinieri 12, I-36100 Vicenza, here represented by Mr Eric Biren, prenamed, by virtue of a proxy established on November 11, 2002, declares to subscribe to the 318 new shares.

4. Mrs. Amelia Fiorenzato, company director, residing at Via G. Falcone 11, I-35010 Vigodarzere (PD), here represented by Mr Eric Biren, prenamed, by virtue of a proxy established on November 8, 2002,

declares to subscribe to the 83 new shares.

5. Mr Andrea Jenna, company director, residing at Via Magellano 22, I-37138 Verona (VR), here represented by Mr Eric Biren, prenamed, by virtue of a proxy established on November 8, 2002, declares to subscribe to the 255 new shares.

6. Mrs. Anna Fantini, company director, residing at Via Pozzo 25, I-42025 Cavriago (RE), here represented by Mr Eric Biren, prenamed, by virtue of a proxy established on October 25, 2002, declares to subscribe to the 32 new shares.

7. Mrs. Maria Antonella Dalla Grana, company director, residing at Viale Luciano Dal Cero 7, I-37138 Verona (VR), here represented by Mr Eric Biren, prenamed, by virtue of a proxy established on November 8, 2002, declares to subscribe to the 96 new shares.

8. Mrs. Carla Rettondini, company director, residing at Via G. Marconi 27, I-35122 Padova (PD), here represented by Mr Eric Biren, prenamed, by virtue of a proxy established on November 8, 2002, declares to subscribe to the 191 new shares.

9. Mr Carlo Bressan, company director, residing at Corso Vittorio Emanuele II 83, I-35123 Padova (PD), here represented by Mr Eric Biren, prenamed, by virtue of a proxy established on October 20, 2002, declares to subscribe to the 127 new shares.

10. Mr Carlo Morone, company director, residing at Via Roma 79, I-15020 Mombello Monferrato (AL), here represented by Mr Eric Biren, prenamed, by virtue of a proxy established on November 8, 2002, declares to subscribe to the 318 new shares.

11. Mr Dante Ferroli, company director, residing at Loc. Zonato 5, I-37032 Monteforte d'Alpone (VR), here represented by Mr Eric Biren, prenamed, by virtue of a proxy established on November 8, 2002, declares to subscribe to the 255 new shares.

12. Mr Domenico Schiavon, company director, residing at Via Monte Spinale 37, I-38084 Madonna Di Campiglio (TN), here represented by Mr Eric Biren, prenamed, by virtue of a proxy established on November 8, 2002, declares to subscribe to the 255 new shares.

13. Mr Giancarlo Coin, company director, residing in Via A. Gabelli 27, I-35121 Padova (PD), here represented by Mr Eric Biren, prenamed, by virtue of a proxy established on October 23, 2002, declares to subscribe to the 255 new shares.

14. Mr Giorgio Ravazzolo, company director, residing at Via G. Marconi, I-35122 Padova (PD), here represented by Mr Eric Biren, prenamed, by virtue of a proxy established on November 8, 2002, declares to subscribe to the 191 new shares.

15. Mr Giulio Caprioli, company director, residing at Via P. Boifava 23a, I-25123 Brescia, here represented by Mr Eric Biren, prenamed, by virtue of a proxy established on November 8, 2002, declares to subscribe to the 166 new shares.

16. Mrs. Graziella Leardini, company director, residing at Largo Cangrande 15, I-37126 Verona (VR), here represented by Mr Eric Biren, prenamed, by virtue of a proxy established on November 8, 2002, declares to subscribe to the 64 new shares.

17. Mrs. Laura Girardi, company director, residing at Via Leoncino 42, I-37121 Verona (VR), here represented by Mr Eric Biren, prenamed, by virtue of a proxy established on November 8, 2002, declares to subscribe to the 159 new shares.

18. Mr Lino Fadini, company director, residing at Via Dall'Oca Bianca 10, I-37057 San Giovanni Lupatoto (VR), here represented by Mr Eric Biren, prenamed, by virtue of a proxy established on November 8, 2002, declares to subscribe to the 96 new shares.

19. Mr Luigi Morato, company director, residing at Via Brigata Forli 1, I-36100 Vicenza (VI), here represented by Mr Eric Biren, prenamed, by virtue of a proxy established on November 12, 2002, declares to subscribe to the 318 new shares.

20. Mr Mario Montepietra, company director, residing at Via Loris Boni 23, I-42027 Montecchio Emilia (RE), here represented by Mr Eric Biren, prenamed, by virtue of a proxy established on October 25, 2002, declares to subscribe to the 127 new shares.

21. Mr Massimo Rinaldi, company director, residing at Via Paolotti 7, I-35121 Padova (PD), here represented by Mr Eric Biren, prenamed, by virtue of a proxy established on November 8, 2002, declares to subscribe to the 127 new shares.
22. Mr Pierfrancesco Alessi, company director, residing at Via Tre Garofani 4, I-35124 Padova (PD), here represented by Mr Eric Biren, prenamed, by virtue of a proxy established on November 8, 2002, declares to subscribe to the 64 new shares.
23. Mr Renato Fadini, company director, residing at Stradone San Fermo 19, I-37121 Verona (VR), here represented by Mr Eric Biren, prenamed, by virtue of a proxy established on November 8, 2002, declares to subscribe to the 127 new shares.
24. Mr Rinaldo Rinaldi, company director, residing at Via Paolotti 7, I-35121 Padova (PD), here represented by Mr Eric Biren, prenamed, by virtue of a proxy established on November 8, 2002, declares to subscribe to the 255 new shares.
25. Mr Silvio Trevisan, company director, residing at Via Mantovana Int. 05, I-37137 Verona, here represented by Mr Eric Biren, prenamed, by virtue of a proxy established on November 12, 2002, declares to subscribe to the 127 new shares.
26. Mr Torquato Bonilauri, company director, residing at Via Gorkij 1, I-42025 Cavriago (RE), here represented by Mr Eric Biren, prenamed, by virtue of a proxy established on October 25, 2002, declares to subscribe to the 127 new shares.
27. Mrs. Valentina Nasi, company director, residing at Via Lanzone 3, I-20121 Milano, here represented by Mr Eric Biren, prenamed, by virtue of a proxy established on October 31, 2002, declares to subscribe to the 637 new shares.
28. Mr Vittorino Lazzaro, company director, residing at Via Cagni 38, I-35100 Padova (PD), here represented by Mr Eric Biren, prenamed, by virtue of a proxy established on November 8, 2002, declares to subscribe to the 166 new shares.
29. ATHENA GROUP INVESTMENTS LTD, having its registered office at Akara Building, 24, De Castro Street, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, here represented by Mr Eric Biren, prenamed, by virtue of a proxy established on November 8, 2002, declares to subscribe to the 382 new shares.
30. BRIXIA PRIVATE EQUITY S.p.a., having its registered office at Via Chiusure 58/e, I-25100 Brescia (BS), here represented by Mr Eric Biren, prenamed, by virtue of a proxy established on November 8, 2002, declares to subscribe to the 64 new shares.
31. EPSOM SERVICES LTD, having its registered office at Akara Building, 24, De Castro Street, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, here represented by Mr Eric Biren, prenamed, by virtue of a proxy established on November 8, 2002, declares to subscribe to the 955 new shares.
32. HOURI MANAGEMENT LTD, having its registered office at Akara Building, 24, De Castro Street, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, here represented by Mr Eric Biren, prenamed, by virtue of a proxy established on November 8, 2002, declares to subscribe to the 637 new shares.
33. LIFINT B.V., having its registered office at Teleportboulevard 140, 1043EJ, Amsterdam, The Netherlands, here represented by Mr Eric Biren, prenamed, by virtue of a proxy established on November 8, 2002, declares to subscribe to the 127 new shares.
34. PARFIN PARTECIPAZIONI FINANZIARIE S.A., having its registered office at Palazzo Del Sole, CH-6535 Roveredo (GR) Svizzera, here represented by Mr Eric Biren, prenamed, by virtue of a proxy established on November 8, 2002, declares to subscribe to the 318 new shares.
35. REDCLIFFE & ASSOCIATED LTD, having its registered office at Euxo Canadian centre P.O. Box N-4901 Nassau, Bahamas, here represented by Mr Eric Biren, prenamed, by virtue of a proxy established on October 25, 2002, declares to subscribe to the 159 new shares.
36. STRASFIN S.A., having its registered office at Via Cantonale 33, CH-6944 Cureglia (TI),

here represented by Mr Eric Biren, prenamed,
by virtue of a proxy established on November 8, 2002,
declares to subscribe to the 191 new shares.

37. CA.P.EQ. PARTNERS I, S.à r.l., having its registered office at 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,
here represented by Mr Eric Biren, prenamed,
by virtue of a proxy established on November 8, 2002,
declares to subscribe to the 62 new shares.

38. PARKACE LIMITED, having its registered office at Pembroke House, 7, Brunswick Square, B52 8PE Bristol, United Kingdom,

here represented by Mr Eric Biren, prenamed,
by virtue of a proxy established on October 21, 2002,
declares to subscribe to the 110 new shares.

The 8.355 new shares have been fully paid up by the conversion into capital of a part of unquestionable, liquid and immediately payable claims of an amount of eighty-three thousand five hundred and fifty Euro (83,550.- EUR) granted by the subscribers to CA.P.EQ. PARTNERS & Cie S.C.A.

The existence of the said claims is evidenced in a report established by Mr Edward Kostka, Independent Auditor, residing in Luxembourg on November 12, 2002, concluding as follows:

«Conclusion

Based on the verifications carried out as described above, we express no observation on the value of the contribution which corresponds at least to the number and nominal value of the shares to be issued as consideration.»

This report and the said proxies, signed ne varietur by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Fifth resolution

The general meeting decides to amend article 1 and article 5 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 1. Form.** There is hereby established among the subscribers, CA.P.EQ. PARTNERS I, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», organized and existing under the laws of Luxembourg, as associé commandité (hereinafter referred to as the «General Partner») and the other subscribers as associés commanditaires, and all those who may become holders of shares hereafter, a société en commandite par actions, under the firm (raison sociale) of:

«CA.P.EQ. PARTNERS & Cie S.C.A. (hereinafter referred to as the «Company»).»

«**Art. 5. Share Capital.** The Company has an issued share capital of one hundred and fourteen thousand five hundred and fifty Euro (114,550.- EUR) divided into eleven thousand four hundred and fifty-five (11.455) shares having a par value of ten Euro (10.- EUR) each, (hereinafter referred to as the «Shares»).»

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed and these minutes were signed by the members of the board of the meeting and the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately three thousand Euro (3,000.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le douze novembre.

Par-devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire résidant à Hesperange.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de CA.P.EQ. PARTNERS & Cie S.C.A., une société en commandite par actions («la Société»), ayant son siège social à Luxembourg, constituée par acte notarié en date du 21 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil numéro 761 du 18 mai 2002, dont les statuts furent modifiés suivant acte du notaire instrumentant, en date du 4 juillet 2002, non encore publié.

L'assemblée générale extraordinaire a été ouverte et présidée par Monsieur Vincent Goy, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Eric Biren, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Manuel Gavin, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

l) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Accepter la démission des membres du Conseil de Surveillance: Messieurs Giorgio Ravazzolo, Torquato Bonilauri avec effet immédiat et accepter la démission de INTERAUDIT, S.à r.l., commissaire aux comptes de la société avec effet au 15 octobre 2002;

2. Décharger aux membres démissionnaires du Conseil de Surveillance ainsi qu'au commissaire aux comptes démissionnaire;

3. Nommer INTERAUDIT, S.à r.l. et Monsieur Vincent Dogs comme membres du Conseil de Surveillance;

4. Réduire la valeur nominale des actions de EUR 100,- à EUR 10,- et d'augmenter en conséquence le nombre des actions de 310 à 3.100.

5. Augmenter le capital social à concurrence d'un montant de EUR 83.550,- (quatre-vingt-trois mille cinq cent cinquante Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) divisé en 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune à EUR 114.550,- (cent quatorze mille cinq cent cinquante Euros) divisé en 11.455 (onze mille quatre cent cinquante-cinq) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et ayant droit aux dividendes à partir du jour de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires proposant l'augmentation de capital.

6. Renonciation des actionnaires actuels, si besoin est, à leur droit préférentiel de souscription dans l'augmentation du capital social.

7. Modifier en conséquence les statuts.

II) Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions que chacun d'entre eux détient sont repris sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera annexée au présent acte pour être soumise simultanément à l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les personnes présentes et le notaire instrumentant, seront également annexées au présent acte pour être soumis simultanément à l'enregistrement.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) sont représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour dont les actionnaires ont été dûment informés avant cette assemblée.

Après délibération et avec l'accord du Gérant, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission:

- des membres du Conseil de Surveillance: Monsieur Giorgio Ravazzolo et Monsieur Torquato Bonilauri avec effet immédiat, et

- du commissaire aux comptes: INTERAUDIT, S.à r.l. avec effet au 15 octobre 2002,

et décide de leur accorder pleine décharge en ce qui concerne l'exercice de leurs fonctions.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer:

- INTERAUDIT, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, et

- Monsieur Vincent Dogs, employé privé, demeurant à Luxembourg, comme membres du Conseil de Surveillance.

Troisième résolution

L'assemblée décide de réduire la valeur nominale des actions de EUR 100,- à EUR 10,- et en conséquence d'augmenter le nombre des actions de 310 à 3.100.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de quatre-vingt-trois mille cinq cent cinquante Euros (83.550,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille Euros (31.000,- EUR) à cent quatorze mille cinq cent cinquante Euros (114.550,- EUR) par la création et l'émission de huit mille trois cent cinquante-cinq (8.355) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix Euros (10,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et ayant droit aux dividendes à partir du jour de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires proposant l'augmentation de capital.

Souscription - Libération

Sont alors intervenus aux présentes:

1. Monsieur Alberto Bertani, administrateur de société, demeurant à 20 Via A. Francescotti, I-42025 Cavriago (RE), ici représenté par Monsieur Eric Biren, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 24 octobre 2002, déclare souscrire 32 actions nouvelles.

2. Monsieur Alessandro Varisco, administrateur de société, demeurant à Via Paganini 23, I-35010 Vigonza (PD), ici représenté par Monsieur Eric Biren, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 1^{er} novembre 2002, déclare souscrire 382 actions nouvelles.

3. Monsieur Alfredo Gianpaolo Righetto, administrateur de société, demeurant à Via Fusinieri 12, I-36100 Vicenza, ici représenté par Monsieur Eric Biren, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 8 novembre 2002, déclare souscrire 318 actions nouvelles.

4. Madame Amelia Fiorenzato, administrateur de société, demeurant à Via G. Falcone 11, I-35010 Vigodarzere (PD), ici représentée par Monsieur Eric Biren, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 8 novembre 2002, déclare souscrire 83 actions nouvelles.

5. Monsieur Andrea Jenna, administrateur de société, demeurant à Via Magellano, 22, I-37138 Verona (VR), ici représenté par Monsieur Eric Biren, prénommé,

- en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 8 novembre 2002, déclare souscrire 255 actions nouvelles.
6. Madame Anna Fantini, administrateur de société, demeurant à Via Pozzo 25, I-42025 Cavriago (RE), ici représentée par Monsieur Eric Biren, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 25 octobre 2002, déclare souscrire 32 actions nouvelles.
7. Madame Maria Antonella Dalla Grana, administrateur de société, demeurant à Viale Luciano Dal Cero 7, I-37138 Verona (VR), ici représentée par Monsieur Eric Biren, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 8 novembre 2002, déclare souscrire 96 actions nouvelles.
8. Madame Carla Rettondini, administrateur de société, demeurant à Via G. Marconi 27, I-35122 Padova (PD), ici représentée par Monsieur Eric Biren, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 8 novembre 2002, déclare souscrire 191 actions nouvelles.
9. Monsieur Carlo Bressan, administrateur de société, demeurant à Corso Vittorio Emanuele II 83, I-35123 Padova (PD), ici représenté par Monsieur Eric Biren, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 20 octobre 2002, déclare souscrire 127 actions nouvelles.
10. Monsieur Carlo Morone, administrateur de société, demeurant à Via Roma 79, I-15020 Mombello Monferrato (AL), ici représenté par Monsieur Eric Biren, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 8 novembre 2002, déclare souscrire 318 actions nouvelles.
11. Monsieur Dante Ferroli, administrateur de société, demeurant à Loc. Zonato 5, I-37032 Monteforte d'Alpone (VR), ici représenté par Monsieur Eric Biren, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 8 novembre 2002, déclare souscrire 255 actions nouvelles.
12. Monsieur Domenico Schiavon, administrateur de société, demeurant à Via Monte Spinale 37, I-38084 Madonna Di Campiglio (TN), ici représenté par Monsieur Eric Biren, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 8 novembre 2002, déclare souscrire 255 actions nouvelles.
13. Monsieur Giancarlo Coin, administrateur de société, demeurant à Via A. Gabelli 27, I-35121 Padova (PD), ici représenté par Monsieur Eric Biren, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 23 octobre 2002, déclare souscrire 255 actions nouvelles.
14. Monsieur Giorgio Ravazzolo, administrateur de société, demeurant à Via G. Marconi, I-35122 Padova (PD), ici représenté par Monsieur Eric Biren, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 8 novembre 2002, déclare souscrire 191 actions nouvelles.
15. Monsieur Giulio Caprioli, administrateur de société, demeurant à Via P. Boifava 23a, I-25123 Brescia, ici représenté par Monsieur Eric Biren, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 8 novembre 2002, déclare souscrire 166 actions nouvelles.
16. Madame Graziella Leardini, administrateur de société, demeurant à Largo Cangrande 15, I-37126 Verona (VR), ici représentée par Monsieur Eric Biren, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 8 novembre 2002, déclare souscrire 64 actions nouvelles.
17. Madame Laura Girardi, administrateur de société, demeurant à Via Leoncino 42, I-37121 Verona (VR), ici représentée par Monsieur Eric Biren, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 8 novembre 2002, déclare souscrire 159 actions nouvelles.
18. Monsieur Lino Fadini, administrateur de société, demeurant à Via Dall'Oca Bianca 10, I-37057 San Giovanni Lupatoto (VR), ici représenté par Monsieur Eric Biren, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 8 novembre 2002, déclare souscrire 96 actions nouvelles.
19. Monsieur Luigi Morato, administrateur de société, demeurant à Via Brigata Forli 1, I-36100 Vicenza (VI), ici représenté par Monsieur Eric Biren, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 12 novembre 2002, déclare souscrire 318 actions nouvelles.
20. Monsieur Mario Montepietra, administrateur de société, demeurant à Via Loris Boni 23, I-42027 Montecchio Emilia (RE),

ici représenté par Monsieur Eric Biren, prénommé,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 25 octobre 2002,
déclare souscrire 127 actions nouvelles.

21. Monsieur Massimo Rinaldi, administrateur de société, demeurant à Via Paolotti 7, I-35121 Padova (PD),
ici représenté par Monsieur Eric Biren, prénommé,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 8 novembre 2002,
déclare souscrire 127 actions nouvelles.

22. Monsieur Pierfrancesco Alessi, administrateur de société, demeurant à Via Tre Garofani 4, I-35124 Padova (PD),
ici représenté par Monsieur Eric Biren, prénommé,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 8 novembre 2002,
déclare souscrire 64 actions nouvelles.

23. Monsieur Renato Fadini, administrateur de société, demeurant à Stradone San Fermo 19, I-37121 Verona (VR),
ici représenté par Monsieur Eric Biren, prénommé,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 8 novembre 2002,
déclare souscrire 127 actions nouvelles.

24. Mr Rinaldo Rinaldi, administrateur de société, demeurant à Via Paolotti 7, I-35121 Padova (PD),
ici représenté par Monsieur Eric Biren, prénommé,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 8 novembre 2002,
déclare souscrire 255 actions nouvelles.

25. Monsieur Silvio Trevisan, administrateur de société, demeurant à Via Mantovana Int. 05, I-37137 Verona,
ici représenté par Monsieur Eric Biren, prénommé,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 12 novembre 2002,
déclare souscrire 127 actions nouvelles.

26. Monsieur Torquato Bonilauri, demeurant à Via Gorkij 1, I-42025 Cavriago (RE),
ici représenté par Monsieur Eric Biren, prénommé,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 25 octobre 2002,
déclare souscrire 127 actions nouvelles.

27. Madame Valentina Nasi, administrateur de société, demeurant à Via Lanzone 3, I-20121 Milano,
ici représentée par Monsieur Eric Biren, prénommé,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 31 octobre 2002,
déclare souscrire 637 actions nouvelles.

28. Monsieur Vittorino Lazzaro, administrateur de société, demeurant à Via Cagni 38, I-35100 Padova (PD),
ici représenté par Monsieur Eric Biren, prénommé,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 8 novembre 2002,
déclare souscrire 166 actions nouvelles.

29. ATHENA GROUP INVESTMENTS LTD, ayant son siège social à Akara Building, 24, De Castro Street, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, BVI,
ici représentée par Monsieur Eric Biren, prénommé,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 8 novembre 2002,
déclare souscrire 382 actions nouvelles.

30. BRIXIA PRIVATE EQUITY S.p.a, ayant son siège social à Via Chiusure 58/e, I-25100 Brescia (BS),
ici représentée par Monsieur Eric Biren, prénommé,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 8 novembre 2002,
déclare souscrire 64 actions nouvelles.

31. EPSOM SERVICES LTD, ayant son siège social à Akara Building, 24, De Castro Street, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, BVI,
ici représentée par Monsieur Eric Biren, prénommé,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 8 novembre 2002,
déclare souscrire 955 actions nouvelles.

32. HOURI MANAGEMENT LTD, ayant son siège social à Akara Building, 24, De Castro Street, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, BVI,
ici représentée par Monsieur Eric Biren, prénommé,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 8 novembre 2002,
déclare souscrire 637 actions nouvelles.

33. LIFINT B.V., ayant son siège social à Teleportboulevard 140, 1043 EJ Amsterdam, Pays-Bas,
ici représentée par Monsieur Eric Biren, prénommé,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 8 novembre 2002,
déclare souscrire 127 actions nouvelles.

34. PARFIN PARTECIPAZIONI FINANZIARIE S.A., ayant son siège social à Palazzo Del Sole, CH-6535 Roveredo (GR) Svizzera,
ici représentée par Monsieur Eric Biren, prénommé,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 8 novembre 2002,
déclare souscrire 318 actions nouvelles.

35. REDCLIFFE & ASSOCIATED LTD, ayant son siège social à Euxo Canadian Centre, P.O. Box N-4901, Nassau, Bahamas,
ici représentée par Monsieur Eric Biren, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 25 octobre 2002, déclare souscrire 159 actions nouvelles.

36. STRASFIN S.A., ayant son siège social à Via Cantonale 33, CH-6944 Cureglia (TI), ici représentée par Monsieur Eric Biren, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 8 novembre 2002, déclare souscrire 191 actions nouvelles.

37. CA.P.EQ. PARTNERS I, S.à r.l., ayant son siège social à 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, ici représentée par Monsieur Eric Biren, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 8 novembre 2002, déclare souscrire 62 actions nouvelles.

38. PARKACE LIMITED, ayant son siège social à Pembroke House, 7, Brunswick Square, B52 8PE Bristol, Royaume-Uni,

ici représentée par Monsieur Eric Biren, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 21 octobre 2002, déclare souscrire 110 actions nouvelles.

Les 8.355 actions nouvelles ont été intégralement libérées par la conversion en capital d'une partie de créances liquides, certaines et exigibles d'un montant de quatre-vingt-trois mille cinq cent cinquante Euros (83.550,- EUR) accordées par les souscripteurs à CA.P.EQ. PARTNERS & Cie S.C.A.

L'existence desdites créances a été justifiée au notaire instrumentant dans un rapport établi en date du 12 novembre 2002 par Monsieur Edward Kostka, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg, qui conclut comme suit:

«Conclusion

Based on the verifications carried out as described above, we express no observation on the value of the contribution which corresponds at least to the number and nominal value of the shares to be issued as consideration.»

Ledit rapport et lesdites procurations resteront, après avoir été signés ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexés aux présentes pour être formalisés avec elles.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 1^{er} et l'article 5 des statuts de la Société qui seront dorénavant rédigés comme suit:

«**Art. 1^{er}. Forme.** Il est établi entre CA.P.EQ. PARTNERS I, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, existant sous le droit luxembourgeois, en tant qu'actionnaire commandité (ci-après désigné «l'Actionnaire Commandité»), et les autres souscripteurs comme actionnaires commanditaires et tous ceux qui pourraient devenir actionnaires par la suite, une société en commandite par actions, qui existera sous la dénomination de:

CA.P.EQ. Partners & Cie S.C.A. (ci-après désignée la «Société»).»

«**Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à cent quatorze mille cinq cent cinquante Euros (114.550,- EUR) divisé en onze mille quatre cent cinquante-cinq (11.455) actions ayant une valeur nominale de dix Euros (10,- EUR) chacune, (ci-après dénommées les «Actions»).»

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée et ce procès-verbal est signé par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

Evaluation des Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à trois mille Euros (3.000,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. Goy, E. Biren, M. Gavin, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2002, vol. 137S, fol. 13, case 12. – Reçu 835,50 Euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 9 décembre 2002.

G. Lecuit.

(91902/220/521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

CA.P.EQ. PARTNERS & Cie S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 85.898.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 9 décembre 2002.

G. Lecuit.

(91903/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

L.T. PROJECTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 75.330.

Constituée par acte reçu par M^e Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, en date du 13 avril 2000 publié au Mémorial C n° 599 du 5 août 2000.

Affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2000 par l'assemblée générale ordinaire tenue le 2 décembre 2002

L'Assemblée a reporté à nouveau la perte de l'exercice 2000 de 15.846,63 EUR à l'exercice 2001.

Conseil d'administration:

Johan Dejans, employé privé, 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,
C.E. COTTIER JOHANSSON, employée privée, 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,
LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Commissaire aux comptes:

LUX AUDIT REVISION, S.à r.l., 257, route d'Esch à L-1471 Luxembourg.

Agent domiciliataire:

BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG S.A., 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Signatures

(91799/595/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

L.T. PROJECTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 75.330.

Constituée par acte reçu par M^e Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, en date du 13 avril 2000 publié au Mémorial C n° 599 du 5 août 2000.

Affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2001 par l'assemblée générale ordinaire tenue le 2 décembre 2002

L'Assemblée a reporté à nouveau la perte de l'exercice 2001 de 13.729,53 EUR à l'exercice 2002.

Conseil d'administration:

Johan Dejans, employé privé, 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,
C.E. COTTIER JOHANSSON, employée privée, 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,
LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Commissaire aux comptes:

LUX AUDIT REVISION, S.à r.l., 257, route d'Esch à L-1471 Luxembourg.

Agent domiciliataire:

BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG S.A., 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Signatures

(91804/595/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

L.T. PROJECTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 75.330.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 décembre 2002

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire sont approuvés.
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2000 et au 31 décembre 2001.
- L'Assemblée ratifie la cooptation au poste d'Administrateur de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2002.

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Madame C. E. Cottier Johansson, employée privée, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg; ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de LUX AUDIT REVISION, S.à r.l., ayant son siège social 257, route d'Esch à L-1471 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2002.

Luxembourg, le 2 décembre 2002.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2002, vol. 577, fol. 68, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(91806/595/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

NIVEOLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 67.047.

—
Le bilan de la société et l'affectation des résultats au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 17 décembre 2002, vol. 577, fol. 100, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2002.

Signatures

Un administrateur

(91728/805/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

NIVEOLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 67.047.

—
Le bilan de la société et l'affectation des résultats au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 17 décembre 2002, vol. 577, fol. 100, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2002.

Signatures

Un administrateur

(91729/805/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

NIVEOLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 67.047.

—
Le bilan de la société et l'affectation des résultats au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 17 décembre 2002, vol. 577, fol. 100, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2002.

Signatures

Un administrateur

(91730/805/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

NIVEOLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 67.047.

—
Le bilan de la société et l'affectation des résultats au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 17 décembre 2002, vol. 577, fol. 100, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2002.

Signatures

Un administrateur

(91731/805/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

SYSTEMA INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital: 80.000,- EUR.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 72.163.

Constituée par acte reçu par Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, en date du 21 octobre 1999, publié au Mémorial C numéro 986 du 22 décembre 1999. Les statuts ont été modifiés par acte du même notaire en date du 26 octobre 2000, publié au Mémorial C numéro 313 du 27 avril 2001.

Affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2001 par l'assemblée générale ordinaire tenue le 19 novembre 2002.

L'Assemblée a reporté à nouveau le bénéfice de l'exercice 2001 de 25.510,49 EUR au prochain exercice.

Gérants: Johan Dejans, employé privé,
6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
Gilles Jacquet, employé privé,
5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
Giovanni Rosti, géologue,
Via Frisi 3, Milan (Italie).

Agent domiciliataire: BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG
5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Signatures

(91797/595/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

SYSTEMA INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 80.000,- EUR.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 72.163.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 19 novembre 2002

Il résulte des décisions prises par l'Associé Unique en date du 19 novembre 2002 que:

- Les bilan et comptes de pertes et profits au 31 décembre 2001 sont approuvés.
- Décharge est donnée aux Gérants pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2001.
- Les mandats de gérant de catégorie A de Monsieur Giovanni Rosti et de catégorie B de Monsieur Johan Dejans et de Monsieur Gilles Jacquet sont renouvelés. La société est valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B. Ces mandats prendront fin lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2002.

Luxembourg, le 19 novembre 2002.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2002, vol. 577, fol. 81, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(91798/595/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

MAYFLOWER OVERSEAS HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4944 Bascharage, 10, rue du Ruisseau.

R. C. Luxembourg B 57.755.

Le bilan de la société au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2002, vol. 577, fol. 89, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2002.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(91823/304/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

LE BISTROT BETTEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3270 Bettembourg, 24, route de Peppange.
R. C. Luxembourg B 39.534.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2002, vol. 577, fol. 86, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2002.

LUXCOMPTA, S.à r.l.

Signature

(91802/679/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

EUTRONIC INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

—
STATUTES

In the year two thousand two, on the third of December.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared the following:

1.- BVP EUROPE II L.P., with its registered office at Uglund House, South Church Street, Grand Cayman, Cayman Islands, represented by Mr Paul Marx, docteur en droit, residing professionally at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, by virtue of a proxy given under private seal, and

2.- Mr Jean Fell, expert-comptable, residing professionally at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, represented by Mr Paul Marx, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxies having been signed ne varietur by the notary and the proxy holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing parties, represented by Mr Paul Marx, prenamed, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme, which they form between themselves:

Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a société anonyme under the name of EUTRONIC INTERNATIONAL S.A.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the municipality of Luxembourg by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above mentioned purposes.

Title II.- Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at 133,000.- EUR (one hundred thirty-three thousand euro) divided into 133 (one hundred thirty-three) shares with a par value of 1.000.- EUR (one thousand euro) each.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

Title III.- Management

Art. 6. The corporation is managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

Art. 7. The board of directors will elect from among its members a chairman. When he is prevented, he is replaced by the eldest director. The first chairman shall be appointed by the extraordinary general shareholders' meeting following the incorporation of the company.

The board of directors convenes upon call by the chairman or by the eldest director, when the chairman is prevented, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

In case of emergency, board resolutions can also be taken by circular letter, the signatures of the different board members may be apposed on several exemplars of the board resolution in writing. Any director may also in exceptional circumstances participate in any meeting of the board of directors by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another.

Art. 8. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The corporation will be bound in any circumstances by joint signatures of two directors or by the sole signature of a managing director, without prejudice of special decisions that have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors. The first managing director(s) may be appointed by the extraordinary general shareholders' meeting following the incorporation of the company.

The board of directors may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 12. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V.- General meeting

Art. 13. The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the fifteenth of June at 3.00 p.m. If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI.- Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on January 1 and shall terminate on the December 31 of each year.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII.- General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Subscription

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

1.- BVP EUROPE II L.P., with its registered office at Uglan House, South Church Street, Grand Cayman, Cayman Islands, one hundred and thirty-two shares	132
2.- Mr Jean Fell, expert-comptable, residing professionally at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, one share	1
Total: one hundred and thirty-three shares	133

All the shares have been paid up in cash to the extent of one hundred percent (100%) so that the amount of 133,000.- EUR (one hundred thirty-three thousand euro) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been give to the undersigned notary.

Transitory provisions

The first accounting year will begin at the incorporation of the company and end on December 31, 2003.
The first annual meeting will be held in 2004.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately two thousand five hundred euro.

Extraordinary general meeting

The above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is fixed at four and the number of auditors at one.
2. The following are appointed directors:
 - a. Mr Auguste Betschart, managing partner, residing at 19, chemin du Chamoliet, CH-1226 Thônex (Switzerland), chairman of the board of directors;
 - b. Mr Cristian Vassiliu, managing partner, residing at 16, chemin du Port-de-Bellerive, CH-1245 Collonges-Bellerive (Switzerland);
 - c. Mr Nikolaus Zens, managing partner, residing at 161A, route d'Hermance, CH-1245 Collonges-Bellerive (Switzerland);
 - d. Mr Ralph Hefti, associate director, residing at 3, rue de l'Académie, CH-1005 Lausanne (Switzerland).

3. Has been appointed statutory auditor:

The company KPMG AUDIT, with its registered office at L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer.

4. Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2008.

5. The registered office of the company is established at L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the proxy holder, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same proxy holder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, the latter signed together with the notary the present deed.

Texte français du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille deux, le trois décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. BVP EUROPE II L.P., avec siège à Uglan House, South Church Street, Grand Cayman, Cayman Islands, représentée par Monsieur Paul Marx, docteur en droit, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, en vertu d'une procuration sous seing privé, et

2. Monsieur Jean Fell, expert-comptable, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, représenté par Monsieur Paul Marx, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ces procurations, après avoir été signées ne varietur par le notaire et le mandataire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Lesquels comparants, représentés par Monsieur Paul Marx, préqualifié, ont requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux.

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de EUTRONIC INTERNATIONAL S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la même commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui est membre du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à 133.000,- EUR (cent trente-trois mille euro) représenté par 133 (cent trente-trois) actions d'une valeur nominale de 1.000,- EUR (mille euro) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé. Le premier président sera nommé par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

En cas d'urgence, les décisions du conseil d'administration peuvent ainsi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Dans des circonstances exceptionnelles, tout administrateur peut en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués. Le(s) premier(s) administrateur(s) délégué(s), pourra (pourront) être nommé(s) par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le quinze juin à 15.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire au capital social comme suit:

1. BVP EUROPE II L.P., avec siège à Ugland House, South Church Street, Grand Cayman, Cayman Islands, cent trente-deux actions	132
2. Monsieur Jean Fell, expert-comptable, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, une action	1
Total: cent trente-trois actions	133

Toutes les actions ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme 133.000,- EUR (cent trente-trois mille euro) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2003.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2004.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ deux mille cinq cents euro.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.
2. Sont nommés administrateurs:
 - a. Monsieur Auguste Betschart, associé-gérant, demeurant au 19, chemin du Chamoliet, CH-1226 Thônex (Suisse), président du conseil d'administration;
 - b. Monsieur Cristian Vassiliu, associé-gérant, demeurant au 16, chemin du Port-de-Bellerive, CH-1245 Collonges-Bellerive (Suisse);
 - c. Monsieur Nikolaus Zens, associé-gérant, demeurant au 161A, route d'Hermance, CH-1245 Collonges-Bellerive (Suisse);
 - d. Monsieur Ralph Hefti, directeur-associé, demeurant au 3, rue de l'Académie, CH-1005 Lausanne (Suisse).
3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
La société KPMG AUDIT, avec siège à L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer.
4. Le mandat des administrateurs et commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'an 2008.
5. Le siège social de la société est établi à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais, déclare par la présente, qu'à la demande du mandataire, le présent document est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Marx, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 décembre 2002, vol. 520, fol. 95, case 6. – Reçu 1.330 euros.

Le Releveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 décembre 2002.

J. Seckler.

(91754/231/296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

LAMAGNA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B. 67.198.

—
Le bilan de la société et l'affectation des résultats au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 17 décembre 2002, vol. 577, fol. 100, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2002.

Signatures

Un administrateur

(91724/805/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

LAMAGNA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B. 67.198.

—
Le bilan de la société et l'affectation des résultats au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 17 décembre 2002, vol. 577, fol. 100, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2002.

Signatures

Un administrateur

(91725/805/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

LAMAGNA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B. 67.198.

—
Le bilan de la société et l'affectation des résultats au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 17 décembre 2002, vol. 577, fol. 100, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2002.

Signatures

Un administrateur

(91726/805/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

LAMAGNA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B. 67.198.

—
Le bilan de la société et l'affectation des résultats au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 17 décembre 2002, vol. 577, fol. 100, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2002.

Signatures

Un administrateur

(91727/805/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

LE CELLIER BOURGUIGNON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4732 Pétange, 18, rue de l'Eglise.
R. C. Luxembourg B 52.921.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2002, vol. 577, fol. 86, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2002.

LUXCOMPTA, S.à r.l.

Signature

(91803/679/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

IMMO A.M., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Bascharage, 131, avenue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 41.329.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2002, vol. 577, fol. 86, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2002.

LUXCOMPTA, S.à r.l.

Signature

(91805/679/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

IRISH PUBLIC BAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3510 Dudelange, 15, rue de la Libération.
R. C. Luxembourg B 47.992.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2002, vol. 577, fol. 86, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2002.

LUXCOMPTA, S.à r.l.

Signature

(91807/679/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

JERME & FLENER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8226 Mamer, 2, rue de l'Ecole.
R. C. Luxembourg B 54.142.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2002, vol. 577, fol. 86, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2002.

LUXCOMPTA, S.à r.l.

Signature

(91808/679/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

PROMOCOM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5318 Contern, 1, rue Beau Soleil.
R. C. Luxembourg B 62.687.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2002, vol. 577, fol. 86, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2002.

LUXCOMPTA, S.à r.l.

Signature

(91809/679/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

CAFE AU VIEUX COIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1261 Luxembourg, 117, rue de Bonnevoie.
R. C. Luxembourg B 55.685.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2002, vol. 577, fol. 86, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2002.

LUXCOMPTA, S.à r.l.

Signature

(91812/679/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

ACN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4910 Hautcharage, 57, rue de Bascharage.
R. C. Luxembourg B 58.540.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2002, vol. 577, fol. 86, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2002.

LUXCOMPTA, S.à r.l.

Signature

(91813/679/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

ALIBI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.
R. C. Luxembourg B 76.340.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2002, vol. 577, fol. 86, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2002.

LUXCOMPTA, S.à r.l.

Signature

(91815/679/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

DE FIL EN AIGUILLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Bascharage, 86A, avenue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 56.935.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2002, vol. 577, fol. 86, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2002.

LUXCOMPTA, S.à r.l.

Signature

(91816/679/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

PACOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8245 Mamer, 25, rue de la Libération.
R. C. Luxembourg B 53.521.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2002, vol. 577, fol. 86, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2002.

LUXCOMPTA, S.à r.l.

Signature

(91817/679/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

AU BONHEUR DES DAMES CHEZ CHRISTIANE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4601 Differdange, 30, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 65.386.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2002, vol. 326, fol. 116, case 11/2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2002.

Signature

Gérante

(91818/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

MAYFLOWER LUXEMBOURG TWO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4944 Bascharage, 10, rue du Ruisseau.

R. C. Luxembourg B 80.665.

EXTRAIT

Messieurs John T. Wise, Frank Maday et Peter Waters ont démissionné de leurs mandats de gérant avec effet au 15 janvier 2002.

Lors d'une assemblée générale extraordinaire tenue en date du 9 décembre 2002, les associés ont accepté ces démissions et ont décidé de réduire le nombre de gérants de 6 à 4 de nommer Monsieur Gordon Boyd comme gérant supplémentaire.

Le conseil de gérance de la société MAYFLOWER LUXEMBOURG TWO, S.à r.l. se compose par conséquent comme suit:

1.- Monsieur Adrian Masterson, company director, demeurant au 21, Clanwilliam Terrace, Dublin 2 (République d'Irlande);

2.- Monsieur Victor Elvinger, avocat, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich;

3.- Monsieur Mike Bryant, administrateur de sociétés, demeurant à Fairways, 8 Yeadon Close, Webheath, Redditch, B97 5TG, Grande-Bretagne;

4.- Monsieur Gordon Boyd, administrateur de sociétés, demeurant à Farmington Hills, Michigan.

Luxembourg, le 9 décembre 2002.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2002, vol. 577, fol. 89, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(91821/304/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

GLASS LUXEMBOURG I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 77.251.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 11 décembre 2002:

1. La démission de Monsieur Ferdinando Grimaldi en tant que manager de la société avec effet au 15 novembre 2002 est acceptée et ratifiée;

2. La nomination de Monsieur Yves Alexandre en tant que manager avec effet au 15 novembre 2002 est acceptée. La nouvelle liste des gérants se présente ainsi:

- Yves Alexandre

- Craig Bottger

- Malcolm K. Becker, 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg

- Jonathan C. Meggs, 125, London Wall, London EC2Y 5AJ

- Kristel Segers, 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg

Luxembourg, le 11 décembre 2002.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2002, vol. 577, fol. 91, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(91826/631/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

FED SHIPPING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 74.161.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 21 novembre 2002

Lors de ladite assemblée les résolutions suivantes ont été prises:

a. En remplacement de l'administrateur et Administrateur-Délégué démissionnaire à savoir Monsieur Pascal Wiscour-Contier, l'Assemblée coopte Monsieur Raymond Van Herck, directeur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, en qualité d'Administrateur, son mandat prendra avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2003;

b. Sont nommés administrateurs avec effet immédiat: Monsieur Noël Delaby, capitaine au long cours demeurant à Luxembourg et Monsieur Philippe Janssens, capitaine au long cours, demeurant professionnellement à Luxembourg, leur mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2003;

c. L'Assemblée autorise, conformément aux dispositions des statuts, le Conseil à déléguer en totalité la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société, en ce qui concerne cette gestion individuellement à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration.

d. L'Assemblée prend note de la démission du commissaire aux comptes Madame Ana De Sousa et nomme comme commissaire aux comptes Monsieur Jules Roebben demeurant à Schoten (B), son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de 2003.

e. Est nommé comme dirigeant maritime la société LUXEMBOURG MARINE SERVICES S.A. sise à Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2002.

Pour extrait conforme

FED SHIPPING S.A.

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2002, vol. 577, fol. 95, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(91824/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

CARVAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 71.154.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(91827/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

PROFORLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 45, rue de la Lavande.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, tels qu'approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 19 novembre 2002, vol. 576, fol. 79, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(91887/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

PROFORLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 45, rue de la Lavande.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, tels qu'approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 19 novembre 2002, vol. 576, fol. 79, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(91888/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

C.M.2., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-2632 Luxembourg-Findel, 7, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 83.100.

L'an deux mille deux, le deux décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

Ont comparu:

1. Monsieur Cornelio Memola, comptable, demeurant à L-9251 Diekirch, 42, rue Edmond-Jean Klein.
2. Monsieur Samuel Memola, comptable, demeurant à L-9291 Diekirch, 6, rue Walebroch.
3. Monsieur Thorsteinn Marteinsonn, entrepreneur, demeurant à L-5231 Sandweiler, 91, rue d'Iltzig.
4. Madame Sigrun Petursdottir, sans état, épouse de Monsieur Thorsteinn Marteinsonn, demeurant à L-5231 Sandweiler, 91, rue d'Iltzig.
5. Monsieur Shane Bennett, entrepreneur, demeurant à L-6996 Rameldange, 27, rue du Scheid.
6. Madame Doegg Petursdottir, sans état, épouse de Monsieur Shane Bennett, demeurant à L-6996 Rameldange, 27, rue du Scheid.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée C.M.2, S.à r.l., avec siège social à L-2632 Luxembourg-Findel, 7, route de Trèves, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 83.100) a été constituée suivant acte reçu par Maître Fernand Unsen, notaire de résidence à Diekirch, en date du 25 juillet 2001, publié au Mémorial C numéro 91 du 17 janvier 2002.

- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

- Que les comparants sub 1.- et 2.- sont les seuls et uniques associés actuels de ladite société et que les comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

Monsieur Cornelio Memola, préqualifié, cède par les présentes:

- vingt-cinq (25) parts sociales qu'il détient dans la prédite société à Monsieur Thorsteinn Marteinsonn, préqualifié, qui accepte, au prix de quatre-vingt-dix-neuf mille cent cinquante-sept virgule cinquante euros (EUR 99.157,50),

- vingt-cinq (25) parts sociales qu'il détient dans la prédite société à Madame Sigrun Petursdottir, préqualifiée, qui accepte, au prix de quatre-vingt-dix-neuf mille cent cinquante-sept virgule cinquante euros (EUR 99.157,50);

Monsieur Samuel Memola, préqualifié, cède par les présentes:

- vingt-cinq (25) parts sociales qu'il détient dans la prédite société à Monsieur Shane Bennett, préqualifié, qui accepte, au prix de quatre-vingt-dix-neuf mille cent cinquante-sept virgule cinquante euros (EUR 99.157,50),

- vingt-cinq (25) parts sociales qu'il détient dans la prédite société à Madame Doegg Petursdottir, préqualifiée, qui accepte, au prix de quatre-vingt-dix-neuf mille cent cinquante-sept virgule cinquante euros (EUR 99.157,50),

lesquelles sommes les cédants reconnaissent avoir reçues présentement des cessionnaires, ce dont ils consentent bonne et valable quittance, titre et décharge.

Ces cessions de parts sociales sont approuvées conformément à l'article neuf (9) des statuts et les associés les considèrent comme dûment signifiées à la société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

Les cessionnaires susdits sont propriétaires des parts sociales leur cédées à partir de ce jour.

Les cédants s'engagent à tenir les cessionnaires quitte et indemne de tous engagements ou dettes dont C.M.2, S.à r.l., serait encore redevable jusqu'à la date de ce jour à l'égard de l'administration des contributions, de l'administration de l'enregistrement à titre de T.V.A. de la sécurité sociale et/ou de quelconques fournisseurs ou de toutes autres engagements qui ne seraient pas mentionnés dans les bilans et inventaires soumis aux cessionnaires.

Deuxième résolution

A la suite des cessions de parts sociales ci-avant mentionnées, l'article six (6) des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Thorsteinn Marteinsonn, entrepreneur, demeurant à L-5231 Sandweiler, 91, rue d'Iltzig,	
vingt-cinq parts sociales,	25
2.- Madame Sigrun Petursdottir, sans état, épouse de Monsieur Thorsteinn Marteinsonn, demeurant à L-5231 Sandweiler, 91, rue d'Iltzig,	
vingt-cinq parts sociales,	25
3.- Monsieur Shane Bennett, entrepreneur, demeurant à L-6996 Rameldange, 27, rue du Scheid,	
vingt-cinq parts sociales,	25
4.- Madame Doegg Petursdottir, sans état, épouse de Monsieur Shane Bennett, demeurant à L-6996 Rameldange, 27, rue du Scheid,	
vingt-cinq parts sociales,	25
Total: cent parts sociales,	100

Toutes les parts sociales sont entièrement libérées.»

Troisième résolution

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Cornelio Memola comme gérant administratif et de Monsieur Samuel Memola comme gérant technique de la société et leur accorde décharge pleine et entière pour l'exécution de leur mandat.

Quatrième résolution

L'assemblée nomme comme nouveaux gérants de la société:

- Monsieur Thorsteinn Marteinnsson, entrepreneur, demeurant à L-5231 Sandweiler, 91, rue d'Iltzig, gérant administratif, et

- Monsieur Shane Bennett, entrepreneur, demeurant à L-6996 Rameldange, 27, rue du Scheid, gérant technique.

La société est valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.

Frais

Tous les frais et honoraires des présentes, évalués à la somme de deux mille quatre cents euros, sont à charge de la société, et les associés s'y engagent personnellement.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Memola, S. Memola, S. Petursdottir, S. Bennett, D. Petursdottir, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 décembre 2002, vol. 520, fol. 94, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 décembre 2002.

J. Seckler.

(91879/231/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

**TAMORA S.A., Société Anonyme,
(anc. KONO S.A.).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 54.402.

L'an deux mille deux, le quatre décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme KONO S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg section B numéro 54.402, constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 mars 1996, publié au Mémorial C numéro 309 du 26 juin 1996, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 juillet 2001, publié au Mémorial C numéro 82 du 16 janvier 2002,

dont le capital social a été converti et augmenté à trente et un mille deux cent cinquante euros (EUR 31.250,-) suivant acte d'assemblée générale extraordinaire sous seing privé du 8 mai 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2002, volume 568, folio 2, case 4.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette (Luxembourg).

La présidente désigne comme secrétaire Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach (Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Federico Innocenti, maître en sciences économiques, demeurant à Bertrange (Luxembourg).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui ensemble avec les procurations.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du Jour:

1.- Modification de la dénomination de la société en TAMORA S.A.

2.- Modification afférente de l'article premier des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société en TAMORA S.A. et en conséquence modifie l'article premier des statuts comme suit:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de TAMORA S.A.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à six cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M.-F. Ries-Bonani, A. Thill, F. Innocenti, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 décembre 2002, vol. 520, fol. 97, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junjlinster, le 17 décembre 2002.

J. Seckler.

(91885/231/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

TRINITY MANAGEMENT PARTNERS, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-2210 Luxemburg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.

Im Jahre zweitausendundzwei.

Den neunundzwanzigsten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junjlinster (Grossherzogtum Luxemburg).

Sind erschienen:

- 1.- Herr Mariusz Sulmirski, Bauunternehmer, wohnhaft in PL-00034 Warszawa, 11/18 Warecka Street, (Polen).
- 2.- Herr Tomasz Olszewski, Betriebswirt, Bankdirektor, wohnhaft in PL-07-306 Brok, 11a Plac Koscielny, (Polen).
- 3.- Herr Aleksander Jawien, Betriebswirt, wohnhaft in PL-43-100 Tychy, 33 Astrow Street, (Polen).

Alle sind hier vertreten durch Herrn Paul Marx, docteur en droit, beruflich wohnhaft in L-1511 Luxemburg, 121, avenue de la Faïencerie, aufgrund von drei ihm erteilten Vollmachten unter Privatschrift.

Diese Vollmachten bleiben nach ne varietur Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten und den instrumentierenden Notar gegenwärtiger Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Komparenten sind einzige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung TRINITY MANAGEMENT PARTNERS, R.C.S Luxemburg B Nummer 89.694, mit Sitz in L-2210 Luxemburg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.

Genannte Gesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den unterzeichneten Notar, am 23. Oktober 2002, noch nicht im Mémorial C veröffentlicht.

Welche erklärten als einzige Gesellschafter der Gesellschaft TRINITY MANAGEMENT PARTNERS folgende Beschlüsse gefasst zu haben:

Erster Beschluss

Das Gesellschaftskapital wird um 1.250,- EUR (eintausendzweihundertfünfzig Euro) erhöht, um es von seinem jetzigen Betrag von 12.500,- EUR (zwölftausendfünfhundert Euro) auf 13.750,- EUR (dreizehntausendsiebenhundertfünfzig Euro) zu bringen, durch die Schaffung und Ausgabe von 8 (acht) neuen A Anteilen und von 2 (zwei) neuen B Anteilen von je 125,- EUR (einhundertfünfundzwanzig Euro), welche dieselben Rechte und Vorteile geniessen wie die bestehenden Anteile, die neuen A Anteile werden ausgegeben mit einer Emissionsprämie von 249.000,- EUR (zweihundertneunundvierzigtausend Euro).

Zweiter Beschluss

Zur Zeichnung der 8 (acht) neuen A Anteilen und der 2 (zwei) neuen B Anteilen, werden mit dem Einverständnis aller Gesellschafter, zugelassen:

- Herr Mariusz Sulmirski, vorgenannt, zur Zeichnung der 8 (acht) neuen A Anteilen, verbunden mit der Emissionsprämie von 249.000,- EUR (zweihundertneunundvierzigtausend Euro);
- Herr Tomasz Olszewski, vorgenannt, zur Zeichnung von 1 (einem) B Anteil;
- Herr Aleksander Jawien, vorgenannt, zur Zeichnung von 1 (einem) B Anteil.

Zeichnung-Einzahlung

Sodann erklärten die vorgenannten Gesellschafter, durch ihren vorgenannten Vertreter, die neuen Anteile zu zeichnen und dieselben voll in bar einzuzahlen auf ein Bankkonto der genannten Gesellschaft TRINITY MANAGEMENT PARTNERS, so dass die Summe von 250.250,- EUR (zweihundertfünfzigtausendzweihundertfünfzig Euro), machend für das Kapital den Betrag von 1.250,- EUR (eintausendzweihundertfünfzig Euro) und für die Emissionsprämie den Betrag

von 249.000,- EUR (zweihundertneunundvierzigtausend Euro) der letztgenannten Gesellschaft ab sofort zur freien Verfügung steht, so wie dies dem instrumentierenden Notar nachgewiesen wurde.

Dritter Beschluss

Zwecks Anpassung der Satzung an die hiervor genommenen Beschlüsse, beschliessen die Gesellschafter Artikel sechs, Absatz eins, der Satzung abzuändern um ihre folgenden Wortlaut zu geben:

Deutsche Fassung:

Art. 6. Absatz 1. Das Gesellschaftskapital ist auf 13.750,- EUR (dreizehntausendsiebenhundertfünfzig Euro) festgesetzt, dargestellt durch 88 (achtundachtzig) A Anteile von je 125,- EUR (einhundertfünfundzwanzig Euro) und durch 22 (zweiundzwanzig) B Anteile von je 125,- EUR (einhundertfünfundzwanzig Euro), welche wie folgt gezeichnet wurden:

1.- Herr Mariusz Sulmirski, Bauunternehmer, wohnhaft in PL-00-034 Warszawa, 11/18 Warecka Street (Polen), achtundachtzig A Anteile,	88A
2.- Herr Tomasz Olszewski, Betriebswirt, Bankdirektor, wohnhaft in PL-07-306 Brok, 11a Plac Koscielny, (Polen), elf B Anteile,	11B
3.- Herr Aleksander Jawien, Betriebswirt, wohnhaft in PL-43100 Tychy, 33 Astrow Street, (Polen), elf B Anteile,	11B
Total: einhundertzehn Anteile der Kategorien A und B,	110

Englische Fassung:

Art. 6. Paragraph 1. The corporate capital is set at 13,750.- EUR (thirteen thousand seven hundred and fifty Euros) represented by 88 (eighty-eight) A sharequotas of 125.- EUR (one hundred and twenty-five Euros) each, and by 22 (twenty-two) B sharequotas of 125.- EUR (one hundred and twenty-five Euros) each, which have been subscribed as follows:

1.- Mr Mariusz Sulmirski, contractor, residing at PL-00-034 Warszawa, 11/18 Warecka Street, (Poland), eighty-eight A share quotas,	88A
2.- Mr Tomasz Olszewski, economist, bank manager, residing at PL-07-306 Brok, 11 a Plac Koscielny, (Poland), eleven B share quotas,	11B
3.- Mr Aleksander Jawien, economist, residing at PL-43-100 Tychy, 33 Astrow Street, (Poland), eleven B share quotas,	11B
Total: one hundred and ten share quotas of the categories A and B,	110

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt dreitausendfünfhundert Euro veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Worüber Protokoll, Aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Mandanten, dem amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtiges Protokoll zusammen mit dem Notar unterschrieben.

Signé: P. Marx, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 décembre 2002, vol. 520, fol. 93, case 8. – Reçu 2.502,50 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für Gleichlautende Ausfertigung, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Junglinster, den 17. Dezember 2002.

J. Seckler.

(91890/231/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

COMPAGNIE FINANCIERE WASTEELS COFIWAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 10.701.

En date du 16 décembre 2002 a été conclue une convention de domiciliation pour une durée indéterminée entre la société COMPAGNIE FINANCIERE WASTEELS COFIWAS S.A., inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 10.171, dont le siège social est établi au 31, Grand-rue, L-1661 Luxembourg et M. Joë Lemmer, avocat à la Cour, demeurant à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

Luxembourg, le 16 décembre 2002.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2002, vol. 578, fol. 1, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(91843/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

**CASHFINE S.A., Société Anonyme,
(anc. CASHFINE HOLDING S.A.).**
Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 60.372.

L'an deux mille deux, le quatre décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding CASHFINE HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont (R.C.S. Luxembourg section B numéro 60.372), constituée sous la dénomination de SRINAGAR HOLDING S.A. suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 juillet 1997, publié au Mémorial C numéro 631 du 11 novembre 1997,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant:

en date du 15 janvier 1998, publié au Mémorial C numéro 307 du 5 mai 1998, contenant le changement de la dénomination sociale en CASHFINE S.A.

- en date du 17 juillet 2001, publié au Mémorial C numéro 80 du 16 janvier 2002,

- en date du 21 décembre 2001, publié au Mémorial C numéro 834 du 1^{er} juin 2002, contenant le changement de la dénomination sociale en CASHFINE HOLDING S.A.,

ayant un capital social souscrit fixé à un million cinq cent quarante-neuf mille trois cent soixante-dix euro soixante-dix cents (EUR 1.549.370,70), représenté par trente mille (30.000) actions sans désignation de valeur nominale, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Federico Innocenti, maître en sciences économiques, demeurant à Bertrange.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du Jour:

1.- Transformation de la société anonyme holding en société anonyme de participations financières et modification de l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet la participation sous quelque forme que ce soit dans des entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal spécial prévu par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société pourra effectuer toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites et susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.»

2.- Modification afférente de l'article quatre des statuts.

3.- Modification de la dénomination sociale de la société en CASHFINE S.A. et modification afférente de l'article premier des statuts de la société.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transformer la société anonyme holding existante en société anonyme de participations financières et de modifier en conséquence l'article quatre (4) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet la participation sous quelque forme que ce soit dans des entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière

et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal spécial prévu par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société pourra effectuer toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites et susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.»

De ce fait la société a cessé d'exister sous le régime d'une société anonyme holding régie par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale en CASHFINE S.A. et de modifier en conséquence l'article premier (1^{er}) des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de CASHFINE S.A.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à six cent vingt-cinq euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M.-F. Ries-Bonani, A. Thill, F. Innocenti, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 décembre 2002, vol. 520, fol. 97, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 décembre 2002.

J. Seckler.

(91883/231/91) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

SHI-MI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 62.890.

—

Le bilan au 31 mars 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2002, vol. 578, fol. 1, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2002.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

(91830/024/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

SHI-MI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 62.890.

—

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2002, vol. 578, fol. 1, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2002.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

(91831/024/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.
